

L'Univers



ÉDITION QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	40 »	51 »
Six mois	21 »	26 50
Trois mois	11 »	14 »

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

UN NUMÉRO { Paris .... 10 cent. / Départements ... 15 —

BUREAUX : Paris, 10, rue des Saints-Pères

On s'abonne à Rome, place du Gesù, 8

L'UNIVERS

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE

	PARIS ET DÉPARTEMENTS	ÉTRANGER (UNION POSTALE)
Un an	20 »	26 »
Six mois	10 »	13 »
Trois mois	5 »	6 50

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois

L'UNIVERS ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés

ANNONCES

MM. LAGRANGE, CERF et Cie, 6, place de la Bourse

SOMMAIRE

BULLETIN DU JOUR

PARIS, 24 SEPTEMBRE.

On attend, non sans impatience, les résultats du conseil des ministres qui doit se tenir aujourd'hui à deux heures et auquel assisteront tous les membres du cabinet, sauf M. Poincaré. Hier, nous aurions volontiers dit qu'on était dans l'anxiété; mais, comme cela arrive souvent, il s'est fait, à l'approche du conseil, une certaine accalmie, et l'on ne croit plus à un conflit au moins immédiat.

Du reste, nous serons bientôt fixés.

Si, d'ailleurs, le ministère ne semble plus menacé d'une crise intérieure, il n'est pas pour cela bien solide. La commission du budget a repris ses travaux hier, et dès sa première séance, elle a voté une résolution qui ne peut pas être agréable à M. Ribot. Le *Rappel*, dont nous publions plus loin les renseignements et qui doit être resté en bons termes avec M. Lockroy, quoiqu'il ne soit plus l'organe officiel de l'hugolâtrie, termine son compte rendu par une réflexion significative sur les députés qui n'osent pas se lancer, parce que, candidats ministériels, ils ne veulent pas se compromettre. Ils escomptent donc déjà la chute de M. Ribot.

Dans sa journée d'hier, le président de la République a rendu la visite du roi des Belges, reçu et rendu la visite du prince Nicolas de Grèce. Aujourd'hui, il regagne Fontainebleau dès le conseil des ministres fini.

Voilà donc M. Mirman rendu pleinement à ses électeurs et à son mandat de député; il a été libéré hier, mais il serait encore tenu à la prudence pendant une quinzaine de jours, étant soumis à la discipline militaire à cause des jours de prison qu'il a faits. Les journaux font remarquer que M. Mirman n'a même pas été nommé caporal. Les uns disent que cela lui est parfaitement indifférent, les autres qu'il y a été fort sensible. Il est à croire que les opinions avancées qui lui ont valu la faveur des électeurs de Reims ont pu lui valoir en compensation la défaveur des autorités militaires.

Les fêtes jubilaires du guet-apens du 20 septembre 1870 sont à peu près terminées; jusqu'au bout, nous aurons reçu d'Italie des dépêches d'un enthousiasme débordant; mais, jusqu'au bout aussi, il y aura eu la contre-partie, et des journaux, même dévoués à l'œuvre de l'unité italienne, condamnent formellement la célébration bruyante du jubilé qui tourne en fait contre l'unité, en évoquant de regrettables souvenirs.

Les élections municipales de Vienne, dimanche dernier, ont tourné, comme les précédentes, à l'avantage des antisémites, qui ont eu 32 élus sur 46. Déjà, les voilà avec 78 voix; le conseil se composant de 136 membres, ils sont certains de la majorité, alors même que, dans la troisième série qui sera élue dimanche prochain, ils n'auraient aucun représentant. Que va faire le ministère autrichien? S'inclinera-t-il devant la volonté populaire et acceptera-t-il M. Lueger, dont l'élection comme maire est assurée?

En Hongrie, les Magyars affectent un grand enthousiasme pour l'empereur François-Joseph. Celui-ci se laissera-t-il prendre à ce loyalisme de fraîche date et continuera-t-il à sacrifier et les catholiques et les nationalités opprimées par les Magyars? C'est cependant chez les catholiques comme chez les Croates que les Habsbourg-Lorraine ont trouvé leurs plus fidèles sujets.

A QUI LA FAUTE ?

Toutes les nouvelles qui arrivent de Madagascar s'ajoutent les unes aux autres pour révéler une désorganisation incroyable. La colonne expéditionnaire fond sous la maladie. A tout prix, pour des raisons politiques et stratégiques, le général Duchesne doit atteindre d'ici peu de jours Tananarive; une colonne spéciale a été formée dans ce but : combien de soldats iront jusqu'au bout? Deux mille; quinze cents peut-être!

Entre des listes de morts et de malades, entre des rapports qui montrent les chefs et les petits troupiers aux prises avec des difficultés énormes, circulent des récits pleins de merveilles administratives, inconnues des fantaisistes les plus ingénieux.

La routine, l'imprévoyance, l'entêtement, la jalousie ont fait route ensemble après avoir collaboré à Paris. Avant que le plan de campagne fût choisi, le désordre était déjà complet. Pendant plusieurs mois le général Duchesne a dû employer son temps à manœuvrer entre les ministères de la guerre et de la marine, rencontrant partout des gens occupés à le contrecarrer, ne voyant personne qui fût responsable de rien.

Il fallait des machines pour remuer le sol pestiféré, il fallait au moins des travailleurs acclimatés : ce sont des Français, des jeunes gens arrivés de la veille, qui ont été mis aux terrassements.

Et la route? Elle n'est pas faite; elle ne le sera pas de sitôt. Mais, en revanche, les voitures qui doivent la parcourir sont fabriquées et expédiées depuis longtemps.

Ces voitures Lefèvre! Elles fourniraient le sujet d'un poème burlesque et navrant. Il semble qu'on n'ait pensé qu'à elles et avec d'autant plus d'ardeur qu'elles étaient moins utilisables. Elles ont encombré les vaisseaux et retardé le débarquement d'un matériel pressé, grâce auquel une grande partie des troupes aurait pu être transportée par eau dans l'intérieur et faute duquel tout le monde a dû s'avancer à pied, la rivière ayant fini par se dessécher.

Les administrateurs ont eu soin d'envoyer un chargement de bâts pour les mulets; mais les mulets amenés d'Afrique sont de petite taille et les bâts de grand modèle. Encore un approvisionnement inutile.

Le long du chemin, les vivres se gâtent. Aujourd'hui, les comités de Dames qui quêtent pour expédier du vin, du linge, des médicaments, des conserves, du tabac et autres douceurs, sont avertis que les envois pourrissent, laissés en plein air ou jetés dans l'eau. En effet, comment transporter ces marchandises, puisqu'avec les munitions et les vivres, les soldats anémiés ont plus que leur charge?

Les 5,000 voitures devaient tout faire arriver promptement à destination. C'est vraiment bien dommage qu'elles n'aient pu circuler. D'ailleurs, encore une fois, il n'a manqué que la route.

On en a tracé quelques kilomètres de cette route; et les voitures Lefèvre finiront bien par avoir le terrain qui leur convient, à moins, cependant, qu'elles ne soient alors entamées par la rouille. Sans doute qu'en ce moment d'autres sont préparées dans les ateliers de l'Etat.

Cela n'est qu'une partie de l'ironie lamentable qui se développe de Paris à Tananarive. La foule songe aux angoisses des chefs et aux souffrances des troupiers, obligés de se débattre contre la fièvre et le dénuement.

L'itinéraire choisi est-il le bon? Des hommes qui connaissent le pays assurent que, de la côte Est, de Tamatave à Tananarive, le chemin, beaucoup plus court, était praticable. Ce ne sont pas des inspirations qui viennent après l'expérience; des renseignements détaillés ont été fournis au ministère, longtemps avant l'ouverture de la campagne.

Mais le ministère, qui est-ce? Il est habité par une société anonyme qui n'agit que par l'autorité des Chambres, lesquelles sont au-dessus des lois. Le général Zurlinden, qu'on voulait rendre responsable de la manière terrible dont se fait le rapatriement, a mis en cause le ministre des colonies, M. Chautemps. Bien que peu habile à gouverner, le docteur savoyard n'a pas eu de peine à découvrir que le service de santé est le seul coupable. Probablement, cette administration donnera aussi des raisons qui ne manqueront pas de valeur.

Toutes ces déceptions échauffent le public. Il s'en prend maintenant au général Mercier, qui a surveillé les préparatifs de l'expédition. Celui-ci va-t-il répliquer que ses collègues d'alors l'ont empêché de prendre les mesures nécessaires et de demander assez d'argent? On n'interpellera pas, sans doute, un cabinet qui n'existe plus.

Incriminer M. Ribot? La belle affaire! Après avoir lâché ses prédécesseurs et ses collègues, il sacrifierait encore la Chambre, qui a bien son rôle dans nos complications nationales. Pourquoi les gens qui renversent les ministres, qui votent et refusent des crédits, n'auraient-ils jamais de comptes à rendre? Car des explications en période électorale, lorsque le public a oublié les noms des anciens ministres, ce n'est pas sérieux.

Les députés se plaignent de n'être pas renseignés. Mais quand on les renseigne, ils refusent leur concours. Jules Ferry, qui ne manquait pas de cynisme, a dû être tenté souvent de dire aux adversaires qui lui reprochaient de les avoir trompés : — Oui, j'ai menti cent fois, parce que c'est le seul moyen d'obtenir quelque chose de vous! — Nous verrons peut-être ce mot dans ses mémoires.

La notion de la responsabilité, que les particuliers voudraient faire observer par les hommes en fonction, elle a disparu des mœurs publiques. Mais on ne parvient pas à se passer d'elle; et quelque jour, la foule furieuse, poussée par un aveugle instinct de justice, choisit des coupables, fait des victimes au hasard.

EUGÈNE TAVERNIER.

LA QUESTION DE CONSCIENCE

La réponse adressée, « de la part du Saint-Père », par le cardinal Rampolla, à divers membres de l'épiscopat, au sujet de la loi d'abonnement, nous a valu plusieurs lettres où cette réponse est commentée. Nos correspondants y traitent de la question de conduite et de la question de conscience : ils concluent différemment. Ceux-ci disent que la question de conscience n'est pas touchée, ceux-là qu'elle est écartée, les autres qu'il y a des distinctions à faire et ils en font.

Nous avons lu ces avis et consultations avec intérêt, mais nous hésitons à les publier. Ce débat porte trop haut pour nous, et puis il pourrait être bien long. Un journal, même religieux, sans éviter systématiquement ces délicates et graves discussions, ne doit pas trop s'y arrêter. De plus, dans le cas présent, nous nous contentons pour notre part de la lumière déjà faite : Le Pape ayant dit aux congrégations qu'elles avaient *pleine et entière liberté* d'agir chacune au point de vue de ses propres *intérêts*, nous en concluons que le fait de payer ou de refuser l'impôt n'engage pas la conscience. Il ne peut, en effet, nous entrer dans l'esprit que s'il y avait péché, trahison des droits de l'Eglise à suivre telle conduite au lieu de telle autre, le Pape dirait : Suivez la conduite que vous voudrez, vous êtes libres de ne consulter ici que vos intérêts.

De nombreux envois nous prouvent que l'on peut disserter à ce sujet, mais pour nous, journal, la question est entendue. Il faudra que de nouveaux incidents d'importance se produisent pour que nous y revenions. Nos correspondants comprendront cette réserve et nous la pardonneront.

E. V.

PROTESTATION DU PAPE

On nous télégraphie de Rome :

Rome, 24 septembre, midi.

Les diplomates accrédités auprès du Saint-Siège se sont rendus aujourd'hui à l'audience hebdomadaire de S. Em. le cardinal Rampolla et lui ont exprimé leur regret pour la douleur infligée au Pape pendant ces jours derniers.

Son Eminence leur a annoncé une prochaine et ferme protestation.

NOUVELLES DE ROME

On nous écrit de Rome, le 22 septembre :

A titre de notes détachées sur les fêtes de la « Rome italienne », je relève le fait que les temples des protestants, bientôt plus nombreux que leurs adeptes, y compris le nouveau temple méthodiste inauguré à la rue *Venti Settembre*, le jour anniversaire de la brèche, ont tenu à se distinguer par leur participation à ces tristes fêtes. Ils ont arboré en effet autant de drapeaux qu'ils ont pu et encombré leurs façades, pour l'illumination du soir, d'autant de lanternes qu'elles pouvaient en contenir, rivalisant en cela avec la synagogue du Ghetto, les maisons mal famées et la résidence de la loge maçonnique, tous compères et compagnons, bien faits pour s'entendre et manifester contre le Pape!

C'est aussi en haine du Pape que des « conférences d'occasion » ont été données par les malheureux renégats qui dirigent ici les temples protestants. Ainsi, pour ce soir, la conférence annoncée au temple de la place Saint-Laurent-in-Lucina, juste en face de l'église paroissiale de ce nom, porte en grosses lettres ce titre affiché sur d'énormes pancartes : « *Roma intangibile.* »

— A signaler aussi sur un autre terrain les manifestations irrédentistes par lesquelles les nombreux radicaux accourus à Rome préludent à un nouveau débordement de passions subversives, qui sera le fruitt de leur pèlerinage à la brèche. Dès le 20 septembre leurs nombreux représentants au cortège qui se rendait à Porta Pia n'ont pas manqué en passant devant le palais Chigi, place Colone, où réside l'ambassadeur d'Autriche, près le Quirinal, et devant le palais de Venise, résidence de l'autre ambassade d'Autriche près le Saint-Siège, de manifester bruyamment par des bordées des sifflets les sentiments dont ils étaient animés. Hier, ils ont fait pis encore en allant inaugurer près la porte Saint-Pancrace, malgré la défense préventive de la police, le buste de Giacomo Venezian, un Triestin, qui mourut sur les barricades de 1848. On y a prononcé force discours irrédentistes. Quant à la défense *pro forma* qu'en avait faite la police, on dit que ses agents ont fermé les yeux et laissé faire pour contrebalancer l'abstention qu'a observée, pendant les fêtes de la brèche, l'ambassade d'Autriche près le Quirinal. Il est vrai que cette même abstention a été le fait des autres ambassades, sauf, comme je vous l'ai dit, celle d'Angleterre. Mais il paraît qu'on a été particulièrement sensible à l'abstention de l'alliée de Vienne.

— Le fameux Comité franco-italien qui, sous les auspices des Bonghi, des Menotti-Garibaldi, des Turr, des Raqueni, a tenu, ces jours-ci, des réunions pour travailler — sans base tant soit peu sérieuse — au rapprochement des deux « nations-sœurs », a tout simplement oublié de protester contre l'insolente parole de Crispi disant, l'autre jour, à l'adresse des soldats français venus combattre Garibaldi sous les murs de Rome « qu'ils avaient assumé la mission barbare de restaurer la tyrannie sacerdotale ». A d'autres de relever ce défi, car pour ce qui est du Comité franco-italien, c'est une pure académie.

— Mgr Fausti, assesseur du Saint-Office, vient de mourir à Rome. On rappelle que le prélat pieux et savant était fils d'un homme qui conspira contre le gouvernement pontifical et fut condamné avec Venanzi.

PORTRAITS SOCIALISTES

VI. — LAVY, DESFARGES

Citadins, qui, plus souvent avez l'occasion d'admirer le veau sur le tapis vert des épinards que sur le tapis vert des prairies, n'avez-vous jamais éprouvé un instant de surprise en entendant beugler ce jeune animal? Autour de sa mère on le voit folâtrer, gambader, galoper; autour de la vache au gros cou, à la croupe large, aux flancs rebondis, lui paraît tout maigre et ses jambes menues; c'est l'enfantelet du troupeau, c'est le bébé de la prairie. Tout à coup, le petit veau s'arrête, il tend ses fuseaux, dresse la tête, ouvre la gueule : il va crier. A le voir si chétif, on attend presque une voix grêle, un cri tremblotant et plaintif, un bêlement d'agneau. Et c'est un mugissement grave et profond qui s'échappe du corps étroit de la bête malingre, une superbe voix de basse, une voix qui gémit au fond d'une caverne.

Notre intention n'est pas de comparer M. Lavy, député socialiste, à un veau : rapprochement d'ailleurs qui serait absurde et n'aurait aucun sens. Mais il est positif qu'on éprouve, en l'écoutant pour la première fois, un étonnement pareil à celui qu'on ressent à l'audition du veau. Non point que M. Lavy, semblable au petit de la vache, ait une voix de basse; il possède au contraire un organe criard et très désagréable aux tympans délicats; mais tout criard qu'il soit, cet organe est tellement vigoureux, qu'on se demande avec stupéfaction, comment un bruit si fort peut sortir d'un corps aussi grêle. Où donc sont enfermés les poumons qui soutiennent tout ce tapage?

Car M. Lavy (Aimé) est de taille exiguë. Son petit visage apparaît malingre et chiffonné sous l'épaisse toison de cheveux noirs graisseux dont une mèche énorme ombrage, en retombant, son front, — se balançant parfois, quand l'orateur s'anime, au souffle de l'éloquence. Au-dessous du nez moyen, fort épointé du bout, et, sur le menton court, s'ébouriffe une maigre barbe assez déplaisante à la vue. Autour du cou, remplaçant la cravate, un vieux foulard s'entortille et sur le mince corps chétif les vêtements étriqués se tordent sans grâce. Ainsi est M. Lavy (Aimé), député de Montmartre.

Ce personnage entra au Parlement, en 1890, y remplaçant M. Joffrin, que les boulangistes de la Chambre avaient fait périr de male rage. On n'a pas oublié, bien que tout cela s'efface aujourd'hui dans la nuit du passé, qu'aux élections de 1889, ce M. Joffrin, battu par le général à plusieurs milliers de voix de majorité, avait été proclamé élu. Les boulangistes — on le conçoit — lui avaient fait la vie assez dure. Un beau jour, M. Joffrin mourut. Quand M. Lavy lui succéda, Boulanger vivait encore et les partisans du général, considérant leur chef comme le seul et vrai député de Montmartre, affirmèrent que le siège n'était point vacant, ayant toujours Boulanger pour titulaire et que, par conséquent, M. Lavy n'était qu'un misérable intrus. Comme d'ailleurs celui-ci faisait hautement profession d'une haine féroce à l'égard de Boulanger, il reçut, des amis du général, un fort mauvais accueil. Cette circonstance, actuellement bien effacée, valut tout d'abord quelque lustre au nom de M. Lavy; mais si je puis employer une expression très prétentieuse, et présentement fort à la mode, il jouissait d'une réputation purement objective et point du tout subjective, une réputation ayant pour motif non son talent, mais un fait étranger dont il n'était pas cause. Aussi M. Lavy chercha-t-il à conquérir une autre renommée, qui lui fût personnelle : il échoua misérablement dans son entreprise.

M. Lavy (Aimé) végétait, le nom de M. Lavy ne parvenait pas à percer; la mèche inclinée de M. Lavy n'ombrageait pas un front glorieux, le vieux foulard de M. Lavy n'entourait pas le cou d'un homme renommé, — lorsque soudain, vers le mois d'août dernier, l'affaire de Cempuis éclata. Avec un remarquable flair, Aimé Lavy comprit que l'occasion de s'illustrer venait à lui, sous les traits de M. Robin, honteusement chassé de l'orphelinat qu'il dirigeait. Dans Robin le persécuté, dans le maître d'école internationaliste et athée, dans le propagateur de la moralisation des enfants par la co-éducation des garçons et des filles, M. Lavy reconnaissait un frère. En effet, M. Lavy, au temps de sa jeunesse a, lui aussi, pratiqué l'enseignement : M. Lavy a dirigé autrefois une école laïque et libre, le laïcisme officiel étant probablement trop réactionnaire et trop clérical à son gré. Que fut la direction de M. Lavy, nous n'avons pas sur ce point de renseignements particuliers : nous ne pouvons juger ici que par voie déductive, ayant vu que M. Lavy prit la défense, avec passion, du Robin de Cempuis et sachant, d'autre part, qu'au temps où il dirigeait une école, il se faisait condamner comme révolutionnaire internationaliste. Il nous paraît assez probable, appuyé sur ces détails, que l'école de M. Lavy dut avoir quelque ressemblance avec l'orphelinat de M. Robin.

Donc, M. Lavy se fit l'avocat dudit Robin : dans quelques semaines, un an aura passé depuis le jour où Aimé Lavy débita sa plaidoirie, son apologie, son dithyrambe en l'honneur du maître de Cempuis; mais le souvenir de ce jour fameux est encore tout frais dans la mémoire. Ah! M. Lavy (Aimé) avait désiré la gloire; il avait souhaité que son nom volât de bouche en bouche et que, de ses hauts faits, les journaux fussent encombrés. Eh bien, il fut largement servi; malheureusement, le plat qu'il avait voulu doux et suave était assaisonné d'amertume. On avait pris le vinaigre, au lieu du sucre. On se rappelle, en effet, quel formidable échec obtint le défenseur de Robin. Le discours du ministre écrasant le plaidoyer de M. Lavy, éparpillant aux quatre vents l'argumentation de ce malheureux avocat, dépouillant d'une main brutale et jusqu'à la nudité l'homme de Cempuis des oripeaux et des paillons dont M. Lavy avait caché la hideur de ce maître odieux; les partisans du Robin, les applaudisseurs de M. Lavy, ses admirateurs de parti-pris, obligés de baisser la tête; enfin l'avocat lui-même, éperdu, désorienté, mis en morceaux, contraint d'abandonner son client; et tous les partis, du radical au conservateur, écrasant le directeur de Cempuis sous une immense majorité : ce fut, en vérité, un spectacle réjouissant et le nom de M. Lavy connut les désagréments d'une sonorité trop retentissante!

Il faut ajouter que, peu de jours après, M. Lavy ayant repêché ses esprits égarés dans le naufrage, eut l'étourdissante ambition de prendre une revanche. Il déposa, sur le bureau de la Chambre, une seconde interpellation : la Chambre, désormais fixée sur la valeur de M. Robin, pria M. Lavy de repasser un mois plus tard. Un mois plus tard, l'avocat de Cempuis avait eu le temps de réfléchir et de se calmer : on commençait à ne plus parler de sa mésaventure; aussi jugea-t-il à propos de ne pas ramener l'attention sur son client Robin, non plus que sur lui-même. Et la nouvelle interpellation fut discrètement retirée par son auteur.

Après comme avant l'affaire de Cempuis, M. Lavy n'a point trouvé l'occasion de se bâtir un piédestal. Toutefois, dans une autre circonstance, il nous a fourni le moyen de jauger son caractère : il a gravi la tribune, afin de condamner, du haut de son patriotisme et de son honneur et de ses talents, la mémoire de Canrobert. Lui, Lavy, l'avocat de Robin! Une telle audace, incroyable à ce point, devenait presque une excuse!

***

A côté de Lavy (Aimé), le célèbre, esquissons Desfarges, l'obscur.

Le citoyen Desfarges, né à Saint-Pierre-le-Bort, dans la Creuse et député de Bourganeuf, dans la Creuse, est un bon maçon de la Creuse : un beau jour, voici quelque vingt ans, il vint de sa province exercer le métier dans la capitale.

Etait-il habile en sa profession? Eut-il seulement cette adresse vulgaire et ce bagout de faubourg qui suffisent à gagner l'ouvrier parisien, le plus « roublard » et le plus spirituel, à ce qu'on assure, — et, souvent à ce qu'on voit, le plus naïf et le plus « gobeur »?

On l'ignore. On sait seulement que Desfarges, le maçon, parvint bientôt à se faire élire conseiller-prud'homme; un peu plus tard il fut nommé vice-président, un peu plus tard président du conseil du bâtiment.

Muni de ces titres glorieux, Desfarges, le maçon, s'en servit à Bourganeuf, dans la Creuse, et s'offrit à l'admiration de ses concitoyens. Ses concitoyens, en effet, pleins d'admiration, s'empressèrent de l'envoyer à la Chambre, en 1893.

Voilà donc Desfarges, le maçon, député : il en jouit tout simplement, sans autre ambition ni prétention. Sa grosse figure, aux traits communs, à la physionomie vulgaire, arrondie sous les cheveux coupés ras, ornée d'une grosse moustache un peu tombante et recouvrant des lèvres un peu avancées, — sa grosse figure est souvent éclairée d'un sourire béat. Ce trait le distingue de son ami Faberot, dont le visage rouge est presque toujours furieux.

Affalé sur son banc, ses grosses mains sur le pupitre, il bavarde avec le même Faberot et les autres compagnons du groupe ultra-révolutionnaire; ou bien, on le voit causer avec quelque député d'un autre bord, auquel il s'efforce d'inculquer le peu qu'il connaît lui-même de la théorie socialiste. On suppose du moins que tel est l'objet de sa conversation; mais il est bien possible, après tout, que Desfarges, le maçon, offre simplement à ses voisins de la Chambre, un verre à la buvette, ainsi que jadis il proposait d'en prendre un « su' l zinc » à ses camarades du chantier.

Souvent, Desfarges applaudit ses amis; quelquefois il interrompt ses adversaires; jamais il ne parle. Si pourtant, une fois, il a parlé, pendant cinq minutes. Se dandinant avec gaucherie derrière la tribune et portant, sur le visage, un sourire niais, il réclamait la révocation du commissaire spécial de Bourganeuf dont il n'avait pas à se louer. Il a obtenu, non une révocation, mais un succès de rire.

F. V.

Le gouvernement prétend avoir le droit, — dont il usait encore il y a quelques jours, — de supprimer, par simple mesure administrative, tel ou tel traitement ecclésiastique parce que « les ministres du culte sont, dit-il, des fonctionnaires ».

Le *Gaulois* rappelle à ce sujet que la thèse du gouvernement a été nettement condamnée par un arrêt de la cour de cassation en date du 23 juin 1831. Voici les considérants, on ne peut plus clairs, de cet arrêt que nous avons déjà donné, mais qu'il nous paraît bon de reproduire :

Considérant que les agents du gouvernement dont parle l'article 75 de la Constitution de l'an VIII sont ceux qui, dépositaires d'une partie de son autorité, agissent directement en son nom et font partie de la puissance publique;

Considérant que les ministres des cultes ne sont pas dépositaires de la puissance publique, qu'ils n'agissent pas au nom du prince et ne sont pas ses agents directs;

Considérant que si les ministres du culte sont salariés par le gouvernement et obligés de prêter serment, ils sont sous ce rapport dans une situation semblable à celle de plusieurs classes de citoyens qui n'ont jamais été comptés au nombre des fonctionnaires publics; qu'ainsi l'article 75 de la Constitution de l'an VIII ne leur est pas applicable...

Casse l'arrêt de la cour royale de Paris.

La cour de cassation a rendu un arrêt dans le même sens le 25 novembre 1831.

Il y a deux mois environ, la *Dépêche*, feuille radicale-socialiste de Toulouse, imagina de diffamer une religieuse de Saint-Vincent de Paul, et déjà, dans les Loges, on se frottait les mains, lorsque les parents de la sœur Henriette attaquèrent l'organe en diffamation.

Les tribunaux viennent de se prononcer et de condamner le journal anticlérical à trois cents francs d'amende et à l'insertion du jugement dans toutes ses éditions.

Dorénavant la *Dépêche*, à défaut d'honnêteté, aura sans doute un peu plus de prudence.

ATTITUDE PASSIVE

Le R. P. Le Doré veut bien nous communiquer un nouvel extrait de sa brochure en préparation sur l'« Attitude passive ». Nous le donnons à titre de document. Il y a là des souvenirs et par suite des appréciations qui ne concordent pas en tout avec les nôtres :

Conséquences dont auraient à souffrir les congrégations qui demanderaient l'exemption de la taxe d'abonnement.

Dans le but de nous diviser, de nous avilir et de nous asservir, en même temps que pour se donner l'apparence hypocrite de prendre les intérêts des pauvres, la loi réserve au ministre la faculté d'exempter de la taxe les congrégations vouées aux œuvres gratuites de charité et aux missions étrangères qui solliciteraient cette faveur.

En profitant de cette exemption et surtout en faisant des démarches pour l'obtenir, les congrégations qui en auraient la pensée doivent se rappeler qu'elles ne sont pas seules à être en butte aux exigences du fisc; elles feront bien de se demander si par leur conduite elles ne donneront pas à la loi un faux semblant de justice et même de condescendance bienveillante; si en acceptant ces distinctions de congrégations charitables ou non charitables, elles ne consacreront pas une classification bien peu fondée en réalité puisque toutes, même celles qui reçoivent des prix de pension, ne font qu'exercer la charité; si elles n'autoriseront pas le gouvernement à poursuivre plus âprement les sociétés qui ne partageront pas leurs privilèges; si enfin en se sauvant elles-mêmes elles n'empireront pas la situation de leurs sœurs et si elles ne compromettront la défense des intérêts de l'Eglise. L'affection et la solidarité fraternelles et même la justice n'auraient-elles là rien à voir?

Du moins, l'honneur des congrégations n'est-il pas compromis? Que devient leur dignité, leur liberté? L'exemption n'est pas un droit que le ministère reconnaît, c'est une faveur qu'il accorde, a dit M. Ribot dans la séance du 9 avril. La solliciter dans l'espoir d'échapper à la ruine et de sauvegarder ses œuvres, c'est donc se créer une sujétion de plus et abdiquer entre les mains de l'Etat une partie de sa liberté. L'exemption qui dépend du caprice d'un préfet ou d'un ministre les mettrait continuellement en danger de la perdre, s'il leur arrivait de déplaire à ces fonctionnaires qui peuvent être protestants, juifs ou francs-maçons. Les applications qu'on peut faire de certains articles du Concordat, la nomination des évêques et des curés par exemple, imposent un joug si lourd que plusieurs, tout en reconnaissant la nécessité d'un concordat, se demandent si ces avantages compensent cette tyrannie. Si des congrégations hésitent en ce moment dans le parti à prendre, la cause n'en est-elle pas précisément dans le quasi-privilège d'une reconnaissance officielle et dans les

secours que reçoivent leurs œuvres à l'étranger? Si ce lien d'autorisation les empêche aujourd'hui de jouir de toutes leurs libertés et de se joindre à nous pour défendre leurs droits et ceux de l'Eglise, celui de l'exemption ne les tiendra-t-il pas dans un esclavage encore plus étroit?

Nous ne pouvons l'ignorer, le rêve du gallicanisme, de la constitution civile du clergé, des articles organiques est celui dont le gouvernement poursuit la réalisation avec encore plus d'ardeur que les Parlements de Louis XV et de Napoléon. Il semble que l'ambition de nos Chambres soit d'accaparer tous les pouvoirs spirituels que s'arroge le Saint-Synode de Saint-Pétersbourg; ce sont toujours aussi les querelles des empereurs théologiens de Byzance, celles des investitures et du joséphisme, en un mot, c'est la main-mise de l'Etat sur l'Eglise.

Jusqu'ici le pouvoir, par l'autorisation, comme par une espèce d'investiture légale de la personnalité civile, a pris le droit de s'immiscer dans les affaires temporelles de beaucoup de congrégations. Il leur a promis en échange certains privilèges, par exemple, aux frères des écoles l'exemption du service militaire, l'équivalence des lettres d'obédience, l'accès des écoles publiques. Il a gardé la surveillance et dans certaines limites la direction des affaires temporelles, comme le paiement des capitaux, la réception des legs, l'aliénation des biens. Mais il a supprimé les privilèges. Qui nous assure que bientôt il ne chargera pas les percepteurs d'être les économes de ces congrégations, comme il en fait aujourd'hui les trésoriers des Fabriques? Est-ce que le ministre, M. Trarieux, ne vient pas de rappeler que des décrets de 1805 et 1810 disposent que l'officier de l'état civil doit se trouver présent à l'émission des vœux des religieuses dans les maisons hospitalières ou de refuge et dresser acte des engagements contractés par les novices? Il daigne cependant avertir les procureurs généraux que l'officier civil peut actuellement se dispenser de prêter son concours à ces cérémonies.

Pour l'exemption de la taxe, ce sera le Ministre qui dispensera ou réimposera, à son gré, les Congrégations. L'impôt sera une peine qu'il pourra leur infliger sans jugement et sans recours. Que devient, dans ce cas, la liberté et même la dignité? Non, des sociétés religieuses ne peuvent accepter cette situation humiliée, ce servilisme forcé.

Nous savons quels sont les efforts du Gouvernement pour asservir le clergé en prétendant le traiter comme salarié de l'Etat. Nous l'avons vu essayer de lui imposer silence en le privant, sans aucun droit, d'un traitement qui n'est que l'intérêt d'une dette sacrée ; ce qu'il tente contre les évêques et contre les prêtres par la suppression de traitement chaque fois qu'il a à s'en plaindre, il serait mille fois plus fondé à le faire à l'égard des Congrégations en leur enlevant une faveur qui ne dépend que de lui. A la perte de leur liberté succéderait alors la perte des ressources.

Et on peut engager les congrégations à s'abaisser elles-mêmes en demandant une pareille grâce ! Est-ce donc qu'on veut les avilir avant de ne leur laisser que le choix entre la ruine et l'esclavage ? Gardons notre indépendance. « Plutôt la mort que la souillure ! *Potius mori quam fœdari* !»

La sainte liberté est un des dons les plus précieux que Jésus-Christ est venu apporter au monde, tout spécialement à ceux qui sont ses amis d'élite. C'est de cette liberté que l'Eglise s'est toujours montrée jalouse. Elle ne craint pas la pauvreté, bien des fois dans sa vie de dix-huit siècles elle a rencontré des spoliateurs et de nos jours son Chef a été dépouillé de tous ses biens temporels. L'épouse du fils de Dieu ne craint pas pour elle la persécution, elle sait comment on sort des cachots et elle sait qu'au pied de l'échafaud germe une moisson de chrétiens. Mais un point sur lequel elle ne peut jamais transiger c'est sa liberté. C'est elle qu'elle a défendue contre les tyrans de Rome et d'Allemagne, contre Philippe Le Bel, contre Louis XIV et Napoléon I[er]. Or, par l'asservissement des congrégations, une de ses libertés est menacée. Qu'importe qu'on présente des fers sous l'apparence spécieuse d'un privilège ! Comme l'Eglise, comme ses Pontifes Pie IX et Léon XIII, nous devons préférer être dépouillés de nos biens plutôt que d'enchaîner notre liberté et la sienne, car nous livrer, c'est la livrer elle-même.

Si en sollicitant l'exemption de la taxe d'abonnement, l'honneur et la liberté des congrégations se trouvent compromis, combien de plus seraient vaines et éphemères les espérances qu'on établirait sur cette faveur! Qu'on me permette à ce sujet le récit d'un fait auquel j'ai été mêlé pendant les années 1879 et 1880.

Avant d'en venir aux décrets du 29 mars, avant même de solliciter un vote sur le fameux article 7, le gouvernement d'alors était effrayé des conséquences de la loi Ferry, il aurait voulu n'atteindre que les Jésuites et il était desireux de sauvegarder temporairement les autres congrégations non reconnues, pour ne pas se mettre en une seule fois une trop grosse affaire sur les bras.

Déjà, au mois de mai 1879, une tentative, à laquelle a fait allusion le *Monde* dans un article de septembre dernier en la dénaturant complètement, avait été faite près de moi pour m'offrir de sauvegarder notre congrégation en nous obtenant l'autorisation légale. Les démarches furent faites par M. René Brice, député fort influent à cette époque et par M. André, préfet de Rennes, d'accord avec quelques députés et quelques sénateurs d'Ille-et-Vilaine.

Le 11 mai je répondis à M. le Préfet : « Je suis touché de la proposition que vous m'avez faite de vous employer à m'obtenir l'autorisation légale. Dans les circonstances où se présentent les choses, je crois devoir chercher le bien général des catholiques plutôt que l'intérêt de notre société. » — Le 21 mai, j'écrivais à l'intermédiaire de M. René Brice : « Accepter l'autorisation en ce moment serait procurer l'isolement des Jésuites et leur bannissement ; — ce serait prêter à M. Ferry un voile pour cacher le caractère persécuteur de son projet ; — favoriser le vote d'une loi inique et impie; — fermer la bouche aux défenseurs de la cause de l'Eglise ; — jeter le désarroi et le scandale dans le camp catholique, etc..., tous actes qui sont des lâchetés et des infamies. Solliciter l'autorisation serait de plus me donner la honte d'une demande et le ridicule d'un refus !

Le gouvernement lui-même ne tarda pas à prendre l'affaire en main d'une manière plus générale et, croyait-il, plus efficace Les décrets de dispersion des religieux datés du 29 mars, pour continuer de diviser les religieux, mirent les congrégations autres que la Société de Jésus en demeure d'obtenir dans les trois mois l'autorisation. Personne ne la demanda. Le gouvernement était un peu déconcerté. Il y eut des pourparlers et des notes échangées entre Rome et le cabinet des ministres.

Un matin, c'était le 17 juin 1880, Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, venait chez moi après avoir conféré avec le Souverain Pontife et M. de Freycinet. Il m'apportait une déclaration dont le fonds se retrouve dans l'Encyclique du Pape aux Français pour accepter la forme du gouvernement républicain. Elle avait été composée par l'archevêque et corrigée de la main même, me dit-il, du premier ministre. J'en conserve l'original dans mes archives. Le gouvernement avait fait savoir au Pape et il portait à notre connaissance qu'il était résolu à expulser les Jésuites, mais il promettait aux autres congrégations d'hommes de les épargner, si elles consentaient à signer cette pièce, où il était dit que nous ne faisions pas de politique, et que nous acceptions la forme du gouvernement de la France, loyalement et sans arrière-pensée. La pièce fut étudiée et discutée au comité des religieux de la rue de Varennes. Son Excellence le nonce, Mgr Czaski, S. Em. le cardinal Guibert, quelques sénateurs comme MM. Lucien Brun et Chesnelong furent consultés. La déclaration n'engageait en rien la conscience; mais les espérances données étaient-elles bien solides et l'honneur n'allait-il pas être compromis ? Il y avait hésitation.

Tout à coup S. Em. le cardinal Guibert m'appela à l'archevêché et me dit à peu près textuellement : « J'ai vu plusieurs des hommes politiques qui sont en même temps les défenseurs les plus dévoués de la cause de l'Eglise. J'ai conféré avec eux des avances du gouvernement et de la signature qu'on propose aux congrégations religieuses. Alors que tant de magistrats ont noblement brisé leur carrière et compromis leur situation pour n'avoir pas à se prêter à l'exécution des décrets, on ne comprendrait pas en France que des religieux signent cette pièce, anodine pourtant, même pour sauver leur existence et leurs œuvres. Cette concession passerait pour une faiblesse, on la regarderait comme une désertion, les congrégations paraîtraient abaisser leur dignité et abandonner la défense des droits et de la liberté de l'Eglise pour des intérêts purement particuliers. Cette conduite serait regardée comme contraire à l'honneur, et en France, mon Père, l'honneur joue un trop grand rôle pour que vous n'ayiez pas à en tenir compte. D'ailleurs, ajouta le bon cardinal, les espérances que vous fonderiez sur cette condescendance seraient bien vaines; vous n'avez à vous attendre qu'à des déceptions. Je ne mets pas en doute la sincérité de quelques-uns de ces messieurs du gouvernement, mais parmi eux, je les connais, les uns n'ont aucun bon vouloir, les autres ne peuvent rien pour vous. Puisque vous m'avez consulte, dites de ma part au comité des religieux que je les engage à ne pas signer. »

La signature fut refusée et les négociations rompues. Les appréhensions du gouvernement étaient si vives qu'il ne se donna pas pour battu. Par ses instances il réussit à faire intervenir le Pape. Une seconde déclaration à peu près identique à la première fut présentée quelques mois après, par l'intermédiaire de S. Em. le cardinal de Paris, aux délibérations des religieux. Cette fois la pensée du Souverain Pontife était manifeste, ce n'était pas un ordre, mais c'était un désir nettement exprimé ;]les Congrégations ne voulurent pas renouveler les subtilités de mauvais aloi des Gallicans et des Jansénistes, et en appeler du Pape au Pape mieux informé. Le Très Saint-Père avait parlé, en fils dociles bien qu'attristés, les religieux, par obéissance à leurs chefs, s'inclinèrent et se soumirent en signant; ils n'avaient d'ailleurs aucune illusion sur la parfaite inutilité de leur acte.

De fait, le journal *La Gironde*, en divulguant prématurément cette négociation, jeta l'émoi dans le camp des ennemis de l'Eglise. M. de Freycinet dut quitter le ministère pour avoir voulu être trop bénin ou trop habile envers les congrégations. Les promesses du gouvernement s'évanouirent avec lui. La signature avait été donnée, mais les signataires n'en furent pas moins expulsés.

Il y a bien des analogies entre la situation actuelle et celle de 1880. Aujourd'hui comme alors, le gouvernement voudrait nous diviser, séparer nos intérêts pour nous frapper plus facilement les uns après les autres ; il y a pour cela des propositions engageantes dans la loi de M. Ribot comme dans les décrets du 29 mars de M. de Freycinet. M. Ribot ou un ministre quelconque accordera à quelques-uns le privilège de l'exemption, mais les ministères sont-ils plus solides de nos jours qu'en 1880 ; le pouvoir des ministres sur la Chambre est-il plus grand, leur bonne volonté est-elle plus sûre?

« La concession promise ne constituerait pas un droit, elle ne serait qu'une faveur », ne l'oublions pas. Un caprice suffira pour la retirer et il n'y a aucun recours contre son retrait, ni devant les tribunaux, ni même devant l'administration, c'est toujours de l'arbitraire et du bon plaisir.

L'honneur nous a fait refuser en 1880 les avances du gouvernement; nous aurions eu honte, même pour sauver nos congrégations et nos œuvres, de séparer notre sort de celui des Jésuites, de briser le faisceau si fraternellement uni des Sociétés religieuses. L'honneur aujourd'hui aurait-il donc perdu de sa force à nos yeux? le passé ne doit-il pas être pour tous une leçon pour le présent? Dans le vain espoir de prolonger sa vie, faut-il donc en sollicitant l'exemption de la taxe abandonner des congrégations sœurs, se constituer sous une dépendance humiliante de l'Etat et sacrifier à la fois l'honneur et la liberté? Nous ne le pensons pas.

L'UNION DES ÉGLISES

Nous avons signalé et cité en partie, la lettre de l'archevêque de Cantorbéry au sujet des vœux d'union que le Saint-Père a fait entendre.

Si l'on devait en juger par les déclarations du prélat anglican, il n'y aurait pas de raison d'espérer aucun résultat considérable. Mais ce sentiment est loin de prévaloir parmi nos frères séparés. Le sentiment contraire est exprimé avec beaucoup de force, de conviction et d'autorité. Ainsi, le *Guardian*, le principal organe des anglicans, n'a pas hésité à critiquer et même à réfuter la lettre de l'archevêque de Cantorbéry.

Nos lecteurs liront avec intérêt ces observations :

La lettre pastorale de l'archevêque de Cantorbery, qui a été publiée vendredi, n'a pas été mise au jour *proprio motu*. Elle a son origine dans une requête des évêques demandant aux archevêques de parler au clergé et aux laïques de l'Eglise d'Angleterre sur deux sujets touchant lesquels les vues desdits évêques, étaient unanimes dans la pratique. Cette lettre est la réponse de l'archevêque de Cantorbery à la requête en question ; celle de l'archevêque d'York la suivra, croyons-nous, à un court intervalle.

Nous insistons sur l'origine de la lettre pastorale parce que cette origine fait disparaître la surprise qu'on pourrait concevoir au sujet de sa publication en ce moment, ou de la réunion dans ce document de différentes matières qui n'offrent pas de lien apparent. Quand les archevêques se voient sollicités par leurs suffragants de donner leur opinion sur certaines questions, ils ne peuvent répondre à cette requête par un refus.

Ils peuvent avoir des doutes sur la sagesse de cette demande, soupçonner que le cas est tel que le silence serait le meilleur parti à prendre, craindre que dans la condition actuelle de l'Eglise d'Angleterre une déclaration archiépiscopale touchant des questions brûlantes fasse autant de mal que de bien, soulève autant de difficultés qu'elle en fera disparaître. Mais leur charge leur impose l'obligation de parler quand ils y sont invités par ceux qui ont le droit de savoir ce qu'ils pensent. Nous sommes prêts à croire que quand l'archevêque de Cantorbéry lut la dernière épreuve de sa lettre, il le fit en priant sincèrement pour que cette lettre ne déchaînat pas les eaux de la controverse, et ne contribuât pas à accroître la division au lieu de resserrer l'union.

Comme nous l'avons dit, les deux points traités dans la Lettre n'ont pas entre eux de lien apparent; par conséquent, au lieu de tenter d'en découvrir ou d'en inventer un, nous les considérerons séparément.

I. — Ce qu'écrit l'archevêque au sujet de la lettre du Pape est parfaitement exact, si nous supposons que le Pape a eu les vues étendues qu'on lui a attribuées « L'heureux changement de ton et la sincérité de l'appel rendent plus évidente l'insuffisance de cette conception de l'unité. La reconnaissance aurait prêté une signification à l'idée de réunion. » C'est tout à fait vrai. Si le Pape était allé jusqu'à reconnaître l'église d'Angleterre, ç'aurait été un pas beaucoup plus grand vers la réunion que celui qu'il vient de faire. Mais nous croyons que ni d'un côté ni de l'autre la situation n'est en réalité et n'est regardée par le Pape comme étant mûre pour une telle démarche.

Comme nous l'avons dit maintes fois, les obstacles à l'union sont de deux sortes, moraux et intellectuels, l'absence d'un désir réel de l'union, et la diversité de certaines croyances qui, tant qu'elle durera, rendra la réunion impossible. La lettre du Pape, telle que nous la lisons, s'occupe seulement du premier obstacle. Jusqu'à ce que la barrière morale ait été renversée, il n'y a pas de chances pour que l'on s'approche efficacement de la barrière intellectuelle. Des différences qui semblent indestructibles lorsque le désir de les voir disparaître fait défaut, peuvent prendre un autre aspect quand elles sont examinées par des adversaires sincèrement désireux de faire la paix.

Nous ne voulons pas dire que la barrière morale soit le seul ou même le principal obstacle à la réunion. Nous pouvons imaginer une conférence d'Anglicans et de Romains animés les uns et les autres d'un désir passionné de traverser le canal qui les a séparés pendant trois siècles et demi, et cependant incapables de trouver une formule susceptible de satisfaire leurs convictions respectives. Mais si une conférence animée de cet esprit peut ne pas aboutir, une conférence qui ne serait pas animée de cet esprit n'arriverait certainement à rien,

« L'union solide et permanente peut seulement être fondée sur une acceptation commune de la vérité. » Ces paroles de l'archevêque trouveront un écho au fond du cœur de tout homme qui sait ce que signifie le mot conviction. Mais le degré suivant lequel cette commune acceptation est atteinte peut arriver à une extension dont nous n'avons pas l'idée par suite de l'extension qu'a prise (pour citer encore la lettre pastorale) « l'espoir dont nous sommes remplis de voir la paix de Dieu diriger nos cœurs vers le point où nous sommes appelés à n'être qu'un seul corps. »

2 L'archevêque s'élève contre « la récente apparition dans notre Eglise de certains usages étrangers, de certaines formes de dévotion, et l'introduction de manuels d'enseignement qui ne s'arrêtent même pas au moyen âge, mais reproduisent purement et simplement de modernes innovations romaines dans le rituel et dans la doctrine ». Nous ne doutons nullement que l'avertissement de l'archevêque soit motivé, mais nous sommes moins certains qu'un avertissement de ce genre nécessairement général, serve à un but utile. Probablement aucun de ceux qui adoptent ces usages et ces manuels ne pense qu'ils « reproduisent purement et simplement de modernes innovations romaines dans le rituel et dans la doctrine ».

Le motif qui les fait agir ainsi, c'est qu'ils pensent que cela appelle l'attention sur certaines faces oubliées de la vérité, ou répond à un besoin populaire, qu'un livre de service dont la dernière forme remonte à 200 ans est impuissant à satisfaire. Il ne leur sera donc pas difficile de s'abriter derrière les exceptions que l'archevêque est amené à signaler avec raison. Ils diront qu'ils se gardent seulement « du danger d'oublier que chaque âge apporte et doit apporter de nouvelles lumières à la vérité, car en l'oubliant, on perdrait la faculté de voir les choses comme elles sont. »

Et tandis que ceux qui pourraient méditer avec profit l'avertissement de l'archevêque le négligeront comme ne s'appliquant pas réellement à eux-mêmes, il est à craindre qu'on en fasse usage dans certains cercles pour décourager l'emploi parfaitement légitime des ouvrages d'écrivains tels que Fénelon ou saint François de Sales. Nous sommes bien sûrs que l'archevêque n'a pas en vue un tel résultat, et qu'il répudierait du fond du cœur toute restriction qui empêcherait les membres de l'Eglise anglaise de tirer profit d'écrivains aussi éloignés et cependant aussi rapprochés que le non conformiste D[r] Dale ou l'archevêque catholique romain Porter.

Malheureusement des avis qui échappent à ceux qu'ils visent atteignent quelquefois ceux qu'ils ne visent pas. Cette crainte que nous ressentons est appuyée par le commentaire du *Record* (organe protestant). sur cette partie de la lettre.

« Les manuels — notre confrère ne spécifie pas lesquels, de sorte que le terme peut s'appliquer à ceux qui furent publiés par le D[r] Pusey il y a quarante ans ou à ceux d'apparition récente — devraient être mis de côté sans une minute de retard. » Cette exhortation suppose une obéissance des laïques envers le clergé beaucoup plus grande que celle qu'on rencontre généralement dans l'Eglise d'Angleterre.

« Si l'on n'agit pas ainsi, les prélats dont on entend la voix dans cette lettre pastorale ne peuvent demeurer inactifs, tandis qu'un clergé obstiné ferme l'oreille à leurs avis.» Qu'est-ce qui s'en suivra dans l'opinion du *Record* ? On peut le conclure, peut-être d'un incident qui s'est produit naguère.

Pour un grand nombre d'ecclésiastiques, la pratique de la communion du soir semble un abandon plus accentué de la pratique catholique que la rencontre — dans des livres de prières non autorisés, ou dans un service additionnel — de quelques phrases extravagantes ou de pratiques sujettes à des objections. Ce fut là naguère le sujet d'une grave remontrance de l'archevêque d'York.

Mais les communions du soir ne furent pas « laissées de côté sans un moment de délai » et l'archevêque d'York « dut demeurer inactif tandis qu'un clergé obstiné fermait l'oreille à ses avis. » Quelle autre chose aurait-il pu faire, d'ailleurs? Quelle autre chose peut faire tout évêque dans la condition actuelle de l'Eglise d'Angleterre ? Nous irons plus loin et nous demanderons : « Quel autre parti un sage évêque peut-il désirer prendre dans la situation présente de l'Eglise d'Angleterre ? »

. . . .

Si l'inaction a ses ennuis, si un sage évêque doit tolérer beaucoup de pratiques que sous des aspects divers il juge sujettes à des objections, il y a une consolation dont il peut jouir. Ces excès et ces extravagances si irritants qu'ils puissent être en eux-mêmes, constituent l'un des nombreux signes que présente l'Eglise d'Angleterre d'une vigueur qui cherche de nouveaux modes d'expression.

Dans ce conflit de forces inconnues et renaissantes qui de toutes parts se manifestent, nous devons prendre l'amer avec le doux, et être reconnaissants de ce fait que de tous les côtés l'immobilité fait place au mouvement, et l'indifférence à l'enthousiasme. Il montre admirablement en effet combien est juste et tolérante l'administration du grand diocèse de Londres, sous son chef actuel, et ce serait une cause de profonds regrets — aussi bien, nous en sommes sûrs, pour son auteur que pour tout autre — si une interprétation erronée de la lettre pastorale de l'archevêque amenait dans d'autres diocèses quelque défection à cet étendard.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 22 septembre.

Selon son habitude de pêcher en eau trouble, lorsqu'il se produit quelque agitation qui fait monter à la surface l'écume sociale, la franc maçonnerie a eu soin de profiter des saturnales dont Rome est le théâtre à l'occasion de l'anniversaire de la brèche, pour convoquer ici force congrès où les plans sectaires sont propagés sous les dehors les plus indifférents en apparence. Il en a été souvent ainsi à Turin, Milan, Florence, pendant la période dite de préparation au suprême assaut livré contre le Saint-Siège. A plus forte raison en est-il ainsi depuis que la secte maçonnique est entrée dans la citadelle et qu'elle s'arroge en pleine Rome de dicter la loi au monde.

Il a été tenu à Rome ces jours-ci jusqu'à douze congrès, depuis celui des maîtres-comptables, jusqu'à celui des coiffeurs et perruquiers, et comme il n'en est résulté, aux yeux du public profane, aucune décision appréciable; comme aussi, d'autre part, la franc-maçonnerie a été l'inspiratrice de toutes ces réunions, il est à supposer qu'elles ont poursuivi un but qui n'est pas précisément celui indiqué au programme. Il y en a la preuve d'ailleurs dans ce qui vient de se passer hier à l'inauguration du VI[e] congrès italien d'histoire, au siège de l'académie royale des *Lincei* — à ne pas confondre avec l'académie pontificale des *Nuovi Lincei*. La séance inaugurale, à laquelle assistaient le roi Humbert et la reine Marguerite avec plusieurs ministres et beaucoup d'autres fonctionnaires, ainsi que les représentants français, autrichiens, prussiens, des divers instituts nationaux d'histoire, était présidée par Ruggero Bonghi. Or ce triste personnage, l'un des sycophantes du libéralisme sectaire, a consacré tout son discours d'inauguration aux plus basses invectives contre la Papauté, comme pour paraphraser la fameuse insulte qui l'a rendu célèbre auprès des siens, à savoir que « la Papauté est le chancre de l'Italie. »

Après un pompeux débat sur l'histoire de la dynastie de Savoie, qu'il a comparée ni plus ni moins à l'histoire de l'humanité, Ruggero Bonghi a décoché ses traits venimeux contre le Pape et le pouvoir temporel, disant que « la chute de ce pouvoir avait marqué la fin d'un régime maudit, d'un gouvernement funeste à la vie morale de l'Italie et de l'Europe. » — Puis, établissant un insultant parallèle entre le Pape et le Christ, il a prétendu montrer que « le Pape, à l'encontre du Sauveur, ne poursuit pas le bien de la religion, mais se laisse guider par de misérables convoitises, par la manie effrénée du pouvoir ». Et s'attaquant à la religion elle-même, il a tourné en ridicule, comme pour se venger du réveil du mouvement religieux en Italie qu'il a contesté, les œuvres de culte, les actes de piété, disant que c'était de la superstition ; enfin, faisant écho à la monstrueuse vanterie de M. Crispi sur « la reconnaissance que la catholicité devrait à l'Italie pour avoir délivré le Pape du fardeau temporel », M. Bonghi s'est écrié : « Sans le 20 septembre 1870, le catholicisme aurait misérablement péri ».

Il n'y a, hélas! qu'une seule excuse à ces extravagances impies : c'est que leur auteur est complètement ramolli, le pauvre homme, depuis qu'une récente maladie, dont il porte encore les traces, l'a conduit sur le seuil de la tombe. Mais quel lamentable spectacle que celui de ce vieillard, se posant en Voltaire italien, réduit à se faire soutenir pour marcher, prévoyant lui-même « qu'il ne présidera pas d'autres congrès », comme il l'a dit hier, et néanmoins venant faire, à titre de testament, un discours aussi haineux contre le Pape, et tellement révoltant que dans l'assistance, rien moins que rigoriste groupée autour de lui, plusieurs sont partis dégoûtés, sauf, bien entendu, les fonctionnaires, les ministres et les souverains de Savoie qui ont félicité l'orateur!

Parmi les traits d'anticléricalisme qui ont eu libre cours ces jours-ci, il faut dénoncer l'impudente vignette publiée dans le numéro hebdomadaire illustré de la *Tribuna* et représentant, en guise d'apothéose de *Roma redenta*, une vraie furie brisant ses chaînes et les jetant sur la tiare et sur la croix papales renversées à ses pieds. Cela s'étale impunément dans les rues de Rome, tandis que, dans maintes villes d'Italie, à Milan, entre autres, on a défendu d'afficher aux portes des églises le mandement du cardinal-archevêque, l'Eme Ferrari, invitant les fidèles, en ces jours de deuil, à des œuvres de prière et d'expiation. C'est aussi à Milan qu'on a séquestré, coup sur coup, jusqu'à trois fois de suite, le vaillant *Osservatore Cattolico* pour ses articles contre les fêtes impies de la Rome italienne.

Telle est la fameuse liberté dont M. Crispi osait dire l'autre jour qu'elle est assurée « mieux que jamais » au Pape et aux catholiques.

***

L'*Agence Havas* publie la dépêche suivante de Metz (*viâ* Berlin) que nous reproduisons à titre de renseignement :

Le mauvais état de la santé de l'évêque de Metz nécessite la nomination d'un coadjuteur, avec droit à lui succéder.

Les protestations du clergé indigène ont fait abandonner le projet de nommer un prêtre allemand. Il serait question d'élever à ce poste M. l'abbé Zorn de Bulach, frère du nouveau sous-secrétaire d'Etat.

LA LIBERTÉ DES PROCESSIONS

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. l'abbé Rambaud, curé de l'église Saint-Pierre à Tonneins (Lot-et-Garonne), a comparu devant le tribunal de simple police de Tonneins, pour avoir fait sortir une procession le 15 août, malgré un arrêté d'interdiction.

Voici en quels termes ce vaillant prêtre a présenté sa défense :

Monsieur le juge,

Appelé à m'expliquer devant vous sur ma contravention du 15 août dernier, je tiens à déclarer tout d'abord que je professe le plus grand respect pour les pouvoirs établis, pour le principe de l'autorité, pour la justice.

Ce respect, je l'ai appris avec mes frères catholiques, de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, qui voulut un jour, Lui, le souverain Juge, comparaître devant un tribunal humain et qui se soumit à une criminelle sentence de mort.

Mais j'ai appris aussi de ce divin Maître les droits de la conscience humaine en face de l'oppression, ouverte ou *hypocrite*, en face de l'injustice.

C'est pour avoir revendiqué ces droits que je comparais en ce moment devant vous, Monsieur le juge.

J'ai fait une procession le jour du 25 août, malgré un vieil arrêté. Il m'a paru que je le pouvais et que je le devais.

Je le pouvais, ce semble, car je ne voyais devant moi, d'autre obstacle qu'un arrêté abusif et tyrannique, dont j'espérais bien que personne aujourd'hui ne voudrait se faire le défenseur.

. . . .

Et qu'on ne vienne pas nous alléguer que la loi défend les processions dans les villes où il y a des temples de différents cultes ; car le législateur lui-même a expliqué que les processions pourraient avoir lieu là où les consistoires ne faisaient pas d'opposition : ce qui est le cas à Tonneins. Les protestants, qui sont ici en infime minorité, ne veulent pas priver les catholiques des droits dont ils jouissent partout ailleurs et ils tiennent à passer pour des gens amis de la tolérance. On les voyait autrefois se prêter fraternellement aux préparatifs des processions et, ces derniers jours, une enquête a prouvé que leurs sentiments n'avaient pas varié.

Voilà, monsieur le juge, quelques-unes des raisons pour lesquelles il m'a paru que je *pouvais* faire la procession.

Il m'a paru surtout que je le *devais*.

Car je dois donner à mes paroissiens l'exemple du courage civique, l'exemple du la résistance à la tyrannie, et l'arrêté Maupas était tyrannique au premier chef.

D'abord, il était surtout le fait de deux hommes étrangers, par leur naissance, à cette ville où ils n'ont fait que passer.

Le signataire de l'arrêté avait eu un jour, me permettrez vous de dire, l'outrecuidance de faire annoncer par le tambour municipal, sans s'être concerté, au préalable, avec les autorités religieuses, que le soir même, les cloches annonceraient la fête du 14 juillet.

Le clergé se devait à lui-même et devait au peuple catholique de ne pas céder à des injonctions d'une inconvenance si criante. M. Maupas prit prétexte, pour supprimer les processions, du conflit provoqué ainsi volontairement et grossièrement par lui-même.

Il eut le triste courage de dire, dans le principal considérant de son arrêté, que les processions ne pouvaient plus avoir lieu, en raison de la surexcitation des esprits provoquée par le refus de faire sonner les cloches. Cette prétendue surexcitation était inventée par la haine maçonnique.

Onze mois après, par dix-sept voix contre deux, le nouveau conseil municipal, qui comptait dans son sein bon nombre de protestants, se déclara favorable au rétablissement des processions.

Pourquoi l'arrêté Pomarède, qui suivit, ne fut-il pas mis à exécution ? Parce qu'un sectaire, d'aventure à Tonneins à cette époque, fit intervenir le ministre des cultes, en prétextant mensongèrement l'opposition des protestants.

L'arrêté Maupas, issu d'un grossier mensonge, a donc été maintenu contre l'arrêté Pomarède, grâce à un nouveau mensonge, à une calomnie.

Les catholiques désirent les processions et, d'autre part, les protestants sont heureux de donner aux catholiques, par leur tolérance, une marque de bon voisinage.

Est-il admissible que ces deux hommes continuent, même après avoir déserté Tonneins, à violenter la volonté populaire? et n'est-il pas du devoir de tout homme de cœur, de tout vrai Français de s'élever contre cette odieuse tyrannie?

Ce devoir, j'ai voulu le remplir.

En conséquence, Monsieur le juge, et en résumé,

Attendu qu'une délibération du conseil municipal de Tonneins, en date du 6 juin 1881, atteste que « jamais l'ordre public n'a été troublé » à l'occasion des processions, et que le fait incriminé lui-même de la procession du 15 août dernier en a fourni une nouvelle preuve et démontre avec quel respect les populations accueillent ces paisibles manifestations extérieures du culte catholique.

Attendu que l'article 5 de la loi du 16 germinal an X dispose sans doute, qu' « aucune cérémonie religieuse n'aura lieu « hors des édifices consacrés au culte catholique dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes », mais que la circulaire ministérielle du 20 mai 1879, visée par l'arrêté Maupas lui même, déclare qu'il n'y a pas lieu de « mettre obstacle à des coutumes locales qui ont « consacré l'usage des processions dans « certaines villes qui sont le siège d'églises « consistoriales » à moins que le ministre n'en soit « sollicité par des représentants « des cultes dissidents » ;

J'estime qu'il y a abus dans l'arrêté du 28 juillet 1880 qui porte atteinte à l'exercice public intégral du culte catholique, garanti par la Constitution, sans aucun des motifs suffisants exigés par la loi, et j'introduis un recours à ce sujet devant le conseil d'Etat, arguant qu'il y a abus dans le procès-verbal dressé contre moi.

C'est pourquoi je prie M. le juge de vouloir bien surseoir au jugement jusqu'à ce que le conseil d'Etat ait statué.

Rappelons que le juge de paix a reçu les conclusions de M. l'abbé Rambaud et a ajourné son jugement.

D'autre part, on annonce que les catholiques de Tonneins se proposent d'adresser bientôt au maire une demande en règle pour obtenir officiellement le droit de faire les processions.

Les Fêtes du 20 Septembre

Suites des manifestations

Rome, 23 septembre.

Le roi et le prince royal accompagnés de M. Crispi, des ministres de la guerre et de la marine, des présidents de la Chambre et du Sénat et des autorités, a passé, ce matin, sur l'esplanade Maccao, une grande revue des vétérans.

Sur un côté de l'esplanade étaient rangés, avec leurs drapeaux, les représentants des corps qui ont fait la campagne de 1870.

Chaque drapeau avait à sa droite le colonel du régiment.

Sur un autre côté étaient rangés un grand nombre de vétérans, parmi lesquels se trouvaient avec leurs drapeaux beaucoup de garibaldiens, portant la chemise rouge.

Sur les deux autres côtés étaient rangés les officiers en retraite et les représentants de la garnison de Rome.

Pendant que le roi passait la revue, la reine avec sa suite est arrivée sur la place Maccao et a assisté en voiture à la revue qui a été brillante.

Le roi, pendant la revue, s'est entretenu avec chaque groupe de vétérans, s'informant de la situation de leurs pays respectifs et les engageant à lui dénoncer franchement toutes les injustices.

— Cette journée, s'est-il écrié, comptera comme une des plus belles de ma vie.

Après le défilé, le roi a donné ordre qu'on jouât l'hymne de Garibaldi.

Les souverains et le prince royal ont assisté ce soir, sur la place del Popolo, au feu d'artifice dont la pièce principale, représentant une allégorie de l'unité de l'Italie, a été saluée d'acclamations. Cent trente mille personnes ont assisté à ce beau spectacle.

La fête a été malheureusement troublée par un accident assez grave. Un mortier a fait explosion et a blessé légèrement deux hommes et une femme.

Un certain nombre de vétérans ayant fait partie des « Mille » de Marsala ont été reçus aujourd'hui par M. Crispi.

Le président du conseil leur a fait servir un lunch.

De ces dépêches enthousiastes, il est bon de rapprocher les observations des journaux qui ne sont inféodés à M. Crispi :

La *Stampa*, journal libéral modéré, dans un intéressant article, en établit le bilan et résume en termes pessimistes les résultats de ces solennités :

« Le discours *malheureux* de M. Crispi a ravivé la lutte entre l'Italie et le Vatican et rouvert maladroitmeent la discussion sur le pouvoir temporel, qui était close depuis vingt-cinq ans. L'esprit manifestement anticlérical qui a présidé à ces fêtes a causé l'abstention désobligeante de toutes les puissances, à l'exception de l'Angleterre. Les manifestations contre l'Autriche ont rendu plus difficiles encore nos relations avec notre alliée.

« La dignité du roi a été atteinte par l'oubli où les orateurs ont laissé la dynastie qui a bien eu autant de part que Mazzini et Garibaldi à l'unité italienne. L'armée a été offensée et justement indignée de la préséance donnée sur elle à la franc-maçonnerie dans les fêtes commémoratives. »

A Milan, la *Corriere della Serr*, organe important du libéralisme conservateur, critique amèrement les fêtes comme inopportunes et impolitiques.

Le *Secolo*, qui est le principal organe du vdicalis me libéral, les blâme non moins vvement.

M. FÉLIX FAURE A PARIS

Le président de la République a quitté Fontainebleau, hier à midi et demi, accompagné du général Tournier.

A quatre heures, son landau s'arrêtait devant l'hôtel Bristol, où est descendu le roi Léopold. Un escadron du 1[er] régiment de cuirassiers formait l'escorte d'honneur.

M. Félix Faure a été immédiatement introduit dans le salon où se tenait le roi des Belges, qui portait le grand cordon de la Légion d'honneur. Le président portait lui-même le grand cordon de l'ordre de Léopold que le comte d'Oultremont, grand maréchal du palais, était venu lui remettre à l'Elysée, quelques instants auparavant.

L'entretien a duré environ une demi-heure ; puis le roi des Belges a reconduit le président jusqu'à son landau.

En rentrant à l'Elysée, le président a reçu la visite du prince Nicolas de Grèce.

Le prince, qui était en redingote, était accompagne par M. Criesis, premier secrétaire de la légation.

Le poste du palais, rangé dans la cour, a présenté les armes et les clairons ont sonné aux champs.

L'entretien du président de la République avec le prince Nicolas a duré vingt minutes environ.

Lorsque le prince a quitté l'Elysée, les mêmes honneurs lui ont été rendus qu'à l'arrivée.

A six heures et quart, M. Félix Faure, en redingote, est allé rendre sa visite au prince Nicolas de Grèce.

Dans sa journée d'hier, le roi des Belges s'est promené sur les boulevards et est allé au Champ de Mars et aux Invalides. Il a passé sa soirée à l'Opéra où se trouvait également le prince Nicolas de Grèce.

Aujourd hui il doit visiter Versailles. Son départ est fixé à samedi ; auparavant il ira à Chantilly rendre visite à son oncle le duc d'Aumale.

INFORMATIONS POLITIQUES
ET PARLEMENTAIRES

La commission du budget

Comme cela avait été annoncé, la commission du budget a repris ses séances hier. Voici, d'après le *Rappel*, le compte rendu de la première réunion :

Dès le début de ses travaux, la commission s'est livrée à une petite escarmouche vis-à-vis du cabinet, qui est le prélude des luttes plus vives auxquelles la rentrée du parlement donnera lieu. C'est à l'occasion des crédits supplémentaires que cet incident s'est produit.

On sait que M. Ribot, président du conseil, avait écrit à M. Edouard Lockroy pour l'informer que le gouvernement demanderait, sur l'exercice 1893, des crédits supplémentaires dont le chiffre n'est pas définitivement arrêté pour tous les services.

Dans cette lettre, qui a été lue, hier, à la commission, le président du conseil ajoutait que, pour empêcher le développement des crédits supplémentaires en 1897, il a fait reviser quelques-uns des crédits du budget de l'année prochaine en vue de les majorer de la quantité dont l'expérience de l'année actuelle ferait reconnaître la nécessité. De la sorte, on s'efforcerait d'inscrire au budget de 1896 toutes les exigences des services. Mais M. Ribot ajoutait que ces chiffres rectifiés ne pourraient être connus qu'au 30 septembre, les ministres faisant connaître leurs engagements de dépenses par état trimestriel.

Cette déclaration du président du conseil a mis le feu aux poudres. Un grand nombre de membres ont protesté contre le retard que la présentation annoncée des nouvelles propositions allait faire subir à l'élaboration du budget de 1893. Ils ont profité de la circonstance pour se plaindre de ce que certains journaux aient accusé la commission de manquer de zèle dans l'accomplissement de sa tâche et aient méconnu l'activité avec laquelle elle a travaillé jusqu'ici.

Finalement, la commission a voté à l'unanimité la motion suivante afin de marquer son sentiment :

« La commission du budget, après avoir pris connaissance de la lettre de M. le président du conseil, donne mandat à son président d'insister près de M. Ribot pour obtenir, dans le plus bref délai, communication des propositions définitives du gouvernement pour le budget de 1896. »

Dans la suite de la séance, la commission a examiné le budget des services pénitentiaires, sur le rapport de M. Maurice Lebon. Elle a effectué sur le budget des réductions s'élevant au total de 346,000 fr.

. . . .

Tout le monde prévoit de graves débats pour la rentrée, notamment à l'occasion de l'expédition de Madagascar, on pressent que le sort du cabinet existant est très précaire. Mais personne ne s'est avisé hier de formuler des jugements ou des pronostics. La principale raison de cette réserve se trouve dans la situation même des membres de la commission qui sont tous, quoique à des degrés divers, des candidats ministres et qui craignent par suite de s'engager d'avance.

L'affaire Chedel

Hier, nous citions une note de l'*Echo de Paris*, qui pose pour le journal bien informé en ce qui concerne le ministère de la guerre et qui donnait des détails sur les discours prononcés par le ministre de la guerre au sujet de l'affaire Chedel ; aujourd'hui la *Liberté* publie l'information suivante qui nous semble juste :

Un journal donne des détails sur les mesures que le ministre de la guerre doit proposer demain à l'approbation du conseil des ministres relativement à l'affaire jugée la semaine dernière par le conseil de guerre de Tunis.

Nous croyons savoir que ces renseignements sont prématurés, et que le général Zurlinden n'a pu encore s'occuper de la question, le dossier de l'affaire n'ayant pu encore être arrivé de Tunis. On sait, en effet, que ce procès ne s'est terminé que jeudi dernier.

Les élections municipales de Cherbourg

Le scrutin de ballottage pour les élections municipales complémentaires a eu lieu dimanche. Au premier tour de scrutin, les socialistes avaient seuls présenté des candidats et ils n'avaient pas réuni le *quorum* nécessaire. Les opportunistes, reprenant courage, ont présenté, pour le deuxième tour du scrutin, une liste de neuf membres qui a passé tout entière à la majorité de 2,168 voix contre 1,317 données au chef du parti socialiste.

CHRONIQUE

Encore un lycée de filles à Paris !

Ce sera le quatrième.

Il va s'ouvrir dans quelques semaines, et recevra le nom de lycée Victor Hugo.

A ce sujet, on fait observer que tous ces lycées de filles portent le nom d'un grand homme. Nous avons déjà le lycée Fénelon, le lycée Racine, le lycée Molière; nous allons avoir le lycée Victor Hugo.

Molière et Victor Hugo sont d'assez singuliers parrains. Est-ce qu'on proposera l'exemple de leur vie, comme le meilleur à suivre, aux jeunes personnes qui seront instruites dans les deux établissements placés sous leur patronage?

On demande pour les lycées de filles des noms féminins.

Justement, ce lycée Victor-Hugo qui va s'ouvrir est situé dans la rue Sévigné. N'était-ce point-là un nom tout indiqué?

Mais peut-être nos conseillers municipaux veulent-ils donner à entendre, par leurs choix, que leur idéal est de faire des jeunes filles ce qu'on appelle, dans ce monde là, de bons et joyeux garçons.

***

Un conseiller municipal de Paris, si grand partisan de l'enseignement laïque qu'il a fait assassiner, pendant la Commune, un certain nombre de Dominicains et qu'il ferait volontiers subir le même sort à toutes les religieuses enseignantes, M. Lucipia, est naturellement un dignitaire de la franc-maçonnerie.

Il vient même d'être nommé président du Grand-Orient de France.

On rappelle, à ce propos, que M. Lucipia fut élevé gratuitement par les prêtres au petit séminaire d'Ancenis.

Condamné à mort en 1871, il dut sa grâce aux prières d'un prêtre, M. l'abbé Joly, l'un de ses anciens camarades de classe, qui fit plusieurs voyages à Paris pour l'arracher à une juste exécution.

Voilà des prêtres qui ont joliment perdu leur temps !

***

Les Lucipia ont des admirateurs, qui trouvent bien peut-être que la Commune a été trop loin, — elle a fusillé des banquiers ! — mais qui déclarent qu'on ne saurait faire trop vivement la guerre au cléricalisme.

C'est sans doute un de ces admirateurs-là, frère Trois Points probablement, que M. Cornély vient de rencontrer en Bretagne, comme il en fait part au *Matin*, dans ces termes :

Le soir, à Carnac, j'ai entendu une conversation curieuse, à table d'hôte.

Un fort bourgeois disait à sa moitié :

— Ces gens-là sont des idolâtres avec leurs statues miraculeuses, leurs fontaines enchantées, leurs pèlerinages et leurs amulettes. Mais peu à peu l'esprit moderne débarrassera ces cerveaux obtus de l'habitude de relier les événements à des causes qui ne sauraient influer sur eux. Eteins donc, ma bonne amie, une de ces trois bougies et détruis la croix que forment ton couteau et ta fourchette, ça porte malheur.

— C'est fait, dit la dame, passe-moi le sel.

— Jamais de la vie. On se brouille toujours avec les gens à qui on passe le sel.

Ces ennemis de l'obscurantisme avaient posé à côté d'eux, sous la table, un morceau de fer enveloppé dans du papier. C'était un fer à cheval trouvé sur la route, signe infaillible de veine. Malheureusement, il y manquait les clous, autrement le présage eût été encore meilleur.

— Ce qui aurait été tout à fait bon, leur dis-je, en riant, c'est que le cheval fût resté au bout des clous. Vous l'auriez revendu.

Ils m'ont paru goûter médiocrement cette plaisanterie.

***

Un conseil municipal où Lucipia est une autorité, devait manifester, un jour ou l'autre, son culte pour l'odieux et grotesque scélérat qui porta le nom de Santerre. C'est fait.

L'édilité parisienne vient de faire placer sur la maison portant le n° 11 de la rue de Reuilly l'inscription suivante : « A Santerre, 16 mars 1752-6 février 1809. »

Cette maison, occupée depuis 1620 par une fabrique de bière ayant pour première enseigne : *Brasserie de la rose rouge*, a été habitée pendant une quinzaine d'années par Santerre qui fut propriétaire de la brasserie.

Les bâtiments existant encore se composent d'une maison d'un étage en bordure sur la rue de Reuilly et surmontée d'une tour ayant conservé le véritable caractère du temps.

***

Et maintenant, passons à un sujet plus relevé, à un souvenir meilleur :

Jeudi aura lieu, à Saint-Aubin-de-Baubigné, par Châtillon sur-Sèvre, l'inauguration de la statue de Henri de La Rochejaquelein.

Voici le programme de la cérémonie :

A dix heures, messe solennelle. Mgr Pelgé, évêque de Poitiers; Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier; et Mgr Catteau, évêque de Luçon; seront présents.

Mgr de Cabrières prononcera l'oraison funèbre.

A midi, déjeuner offert par le marquis de La Rochejaquelein aux personnes qui ont souscrit pour le monument, à leurs familles, au clergé et aux habitants du pays.

A trois heures, inauguration de la statue.

A six heures trois quarts, feu d'artifice tiré sur l'étang supérieur de la Darbelière et embrasement des ruines du château où est né La Rochejaquelein.

***

Remontons à des temps à propos desquels il ne peut plus s'élever de contestations politiques.

Le plus ancien herbier du monde, d'après divers journaux que l'on peut croire si l'on veut, se trouve au Musée d'égyptologie du Caire.

Il consiste en une collection de couronnes et de guirlandes provenant des tombeaux de la contrée.

Toutes ces fleurs sont en parfait état de conservation.

Des melons d'eau, desséchés, ont gardé intacte leur coloration verte : la plupart de ces végétaux datent de quatre mille ans — et même moins.

Le trèfle, provenant de la pyramide en tuiles de Dalschur et les épis d'orge trouvés dans une tombe de Sakhara sont *peut-être* plus vieux encore. (*Peut-être* ne nous semble pas de trop.)

Dans cette collection figurent nombre de plantes et de fleurs rapportées des tombeaux d'Ahmès Ier et de Ramsès II : des lotus blancs et bleus, des chrysanthèmes et... du céleri s'y conservaient côte à côte, dans une familière promiscuité.

***

A propos d'une question historique, mondaine et politique soulevée plus récemment et qui aura pour titre dans les futurs manuels : *Les guêtres du président*, on lit dans le *Figaro* :

Il est équitable de reproduire ici la version, d'ailleurs, fort sensée, que nous donnait hier un des amis de M. Félix Faure :

— Vous avez eu tort, nous a-t-il dit, de reprocher au président les fameuses guêtres blanches qu'il a mises à cette occasion-là avec son habit noir.

Un simple particulier ne pourrait certes pas mettre des guêtres avec un habit noir, mais un particulier n'endosse jamais non plus un habit pendant la journée, avouez-le.

L'habit, au contraire, est, pour M. Félix Faure, un costume qui lui est en quelque sorte imposé. Il ne peut pas « ne pas » se mettre en habit quand il a une réception quelconque.

Or, quand il veut indiquer que la réception n'est pas tout à fait cérémonieuse ou n'est pas expressément officielle, il met des guêtres avec l'habit, atténuant ainsi, par cette addition fort simple, la rigoureuse froideur de la tenue présidentielle.

Or la revue navale n'était pas une grande revue officielle.

Vous voulez bien, sans doute, admettre cette explication. Nous aussi.

***

Au sujet d'une autre question qui a fait de même couler beaucoup d'encre ces derniers temps :

Il y a eu, dimanche dernier, des courses de taureaux, avec mort,.... à Saint-Sébastien.

On raconte que plusieurs membres de la municipalité bayonnaise ont passé la frontière et se sont rendus à ces courses, *en signe de protestation*.

Puisqu'il s'agissait de protester, au nom des électeurs, nous aimons à croire que ces conseillers municipaux, pas bêtes, se sont payés ce petit voyage sur les fonds de la ville.

LA QUESTION OUVRIÈRE

Statistique des grèves. — 23 grèves ont été déclarées en août dernier. On en avait compté 33 en août 1894 et 32 en août 1893.

Le nombre des grévistes, connu pour 21 grèves, est de 1.762; ce nombre avait été de 3,516 en août 1894 et de 4,526 en août 1893. La comparaison reste donc favorable à 1895, et elle le serait encore si l'on tenait compte en août des 1,100 ouvriers de Carmaux qui ont cessé le travail le 31 juillet et dont la grève se poursuit.

Parmi les 1.702 grévistes d'août, 725 sont terrassiers ou carriers, 337 appartiennent à l'industrie des cuirs et peaux, 271 aux industries textiles.

Si l'on examine les causes de grèves, on trouve que 15 (environ les deux tiers) se rapportent à des questions de salaires : 10 ont eu pour objet l'augmentation des salaires et 5 ont été provoquées par des réductions de salaires. Les questions de personnel ont suscité trois grèves : l'une tendant au maintien d'un chef de chantier, les deux autres tendant au renvoi d'ouvriers non syndiqués ou étrangers. Enfin 5 grèves ont eu des objets divers : règlements d'ateliers, retenues pour assurances, etc.

Sur les 23 grèves commencées en août, 4 n'étaient pas terminées le 1er septembre et 2, terminées, restaient sans résultat parfaitement connu ; les 17 autres ont abouti à 4 réussites, 10 échecs, 2 transactions et à la fermeture d'une usine. Si l'on tient compte de 8 grèves anciennes terminées en août, on constate pendant ce mois 5 réussites, 7 transactions, 12 échecs et une fermeture d'usine.

Les 27 conflits terminés en août avaient duré : un, 94 jours; un, 50 jours; un, 16 jours ; deux 14 jours ; un, 13 jours ; un, 10 jours; un, 9 jours, un, 8 jours; quatre, 7 jours; deux, 6 jours ; trois, 4 jours; trois, 3 jours; deux, 2 jours; deux, 1 jour, et deux, moins d'une journée.

Au 1er septembre, il y avait encore 9 grèves en cours.

En résumé, le mouvement des grèves conserve en 1895 à peu près la même allure qu'en 1894. Pendant les huit premiers mois de l'année 1895, on a compté 281 grèves avec 35,500 grévistes environ ; pendant les huit premiers mois de 1894, on avait compté 290 grèves avec 38,289 grévistes. Ces résultats sont meilleurs que ceux de la période correspondante de 1893, pendant laquelle on a constaté 529 grèves, auxquelles avaient pris part 110,388 grévistes.

LES ANARCHISTES

A PARIS

L'engin de Léon Bouteilhe. — Comme nous l'avons annoncé, Léon Bouteilhe, auteur du dernier attentat commis chez M. de Rothschild, comparaîtra après-demain jeudi devant la 9e chambre de police correctionnelle sous l'inculpation de « détention de substances destinées à entrer dans la composition d'un engin explosif ».

Si Bouteilhe n'est pas poursuivi devant la cour d'assises de la Seine sous l'accusation — conformément à la loi du 2 avril 1892 — de « dépôt, dans une intention criminelle, sur une voie publique ou privée, d'un engin explosif », cela tient uniquement à ce que la boîte à cacao de Bouteilhe ne pouvait éclater.

Un détail assez amusant à ce sujet : M. Girard, le chef du laboratoire municipal, a passé tout un après-midi à s'efforcer de faire éclater, par les procédés les plus chimiques, l'engin de Léon Bouteilhe sans pouvoir y réussir. Cet engin était absolument récalcitrant.

La mille-et-unième arrestation de Marius Tournadre — L'anarchiste fantaisiste Marius Tournadre a été de nouveau arrêté hier, parce qu'il n'avait pas payé l'une des nombreuses amendes auxquelles il avait été condamné par le tribunal de la Seine.

Tournadre a repris pension au Dépôt pour une huitaine de jours.

EN PROVINCE

Marseille. — A l'hôtel du Centre, hier matin, un commissaire de police, escorté de deux agents, a opéré une minutieuse perquisition dans les chambres occupées actuellement par Sébastien Faure et Matha.

On n'a rien trouvé dans la chambre du premier. Dans celle du second, on a saisi un certain nombre de brochures et de livres.

Le commissaire de police a mis en état d'arrestation Matha, qui a été relâché après cinq heures de détention.

L'expédition de Madagascar

Le *Figaro* donne le texte de la lettre par laquelle le général de Torcy, sur l'ordre du général Duchesne, aurait prévenu les correspondants des journaux qu'ils ne pourraient pas suivre la colonne expéditionnaire au delà d'Andriba; le voici :

Camp de la Côte 750 18/8/95.

CORPS EXPÉDITIONNAIRE
DE
MADAGASCAR

Le chef d'état-major

Cher monsieur,

Le général en chef, à qui j'ai soumis votre lettre du 14, me charge de vous informer qu'il ne verrait pas d'inconvénients à ce que vos confrères et vous suiviez *jusqu'à Andriba* (qu'il compte avoir atteint avant la fin du mois) les troupes de la colonne.

Mais il est encore trop incertain des conditions dans lesquelles s'exécutera la marche ultérieure en avant, et des moyens qu'il devra employer en vue d'assurer le ravitaillement des unités de l'avant, pour pour pouvoir s'engager à entretenir dans la colonne réduite qu'il compte emmener, ce que vous me permettrez d'appeler des bouches *militairement* inutiles. Donc, cher monsieur, toute liberté de manœuvres pour chacun de vous jusqu'à Andriba.

Mais nulle assurance que vous puissiez ensuite pousser en avant jusqu'à ce que nous soyons arrivés à Tananarive ; après quoi, nous espérons bien que les routes seront ouvertes largement aux voyageurs.

Veuillez transmettre à vos camarades l'expression de ma très cordiale sympathie.

TORCY.

LA MARCHE DE SAMORY

De récentes dépêches de la côte occidentale d'Afrique ont annoncé que Samory a franchi le Comoé et s'avance dans le Bondoukou, le *Journal des Débats* résume ainsi la situation :

Samory n'a cessé de marcher vers l'Est depuis le jour où il fut chassé des bords du Milo. La campagne du Colonel Combes en 1892 1893 dans la région de Kankan, Kerouané et Kouroussa et la pointe poussée par cette officier jusqu'à Koutiéni, à 260 kilomètres de Kong, avaient rangé sous nos lois les dernières populations des Etats de Samory et avaient coupé les communications de ce dernier avec la colonie anglaise de Sierra Leone où il trouvait armes et munitions. Samory, pour relever son prestige, se porta au Nord contre les Etats de Bemba, notre protégé, successeur et frère de Tiéba, roi du Kénédougou.

Le colonel Bonnier arrivait au Soudan. En toute hâte, il gagna la région envahie, surprit Samory par la rapidité de sa marche et faillit même capturer à Koloni l'almamy qui rassemblait dans ce village la population de la région pour la faire émigrer : les spahis de la colonne l'auraient certainement fait prisonnier si leurs chevaux fatigués par une longue course, n'avaient été dépassés par les montures fraîches de Samory. Ce dernier se trouvait ainsi refoulé vers le Sud où l'attendait une forte colonne placée sous les ordres du commandant Richard, chef du cercle de Kankan. Le colonel Bonnier, après avoir créé un poste à Bougouni, revint à Ségou d'où il partit quelque temps après pour se rendre dans la région de Tombouctou où il trouva la mort.

Samory était dépossédé et démoralisé par ces échecs si rapides et peut-être une action décisive eût-elle à ce moment triomphé facilement de sa résistance : le capitaine Marchand, qui explorait la région du Bandama et du Bagoé, signalait qu'un faible effort aurait raison de notre ennemi.

Mais celui-ci ne tarda pas à reprendre courage. Activement secondé par Sékou-Ba, en présence duquel se trouva plus tard la colonne de Kong, il réchauffa le zèle des populations, rassembla des armes, des munitions et une très belle cavalerie et repoussa les nouvelles propositions de paix que nous lui présentions. Puis il s'avança dans l'arrière-pays de la Côte d'Ivoire, au milieu des populations qui demandaient notre secours. La colonne Monteil trouva ses bandes en avant de Kong et on sait combien de combats elle eut à livrer entre Kouadiokofi et Sokala-Dioulasso, où le colonel Monteil fut blessé et où l'atteignit son ordre de rappel.

Actuellement, les Etats de Samory comprennent tout le pays compris entre le cours supérieur du Bagoé, Bouna, le Bondoukou, Satama, Bouaké et Sakala, et par conséquent les provinces dioulas du Djimini, du Diamala et de Kong dont M. Binger et le capitaine Marchand ont déjà démontré l'importance : par Kong, Samory peut facilement tirer des chevaux du Mossi et du Yatenga. D'autre part, par sa pénétration dans le Bendoukou, il prend contact avec la colonie anglaise de la Côte-d'Or et s'il est douteux qu'il ait projeté d'attaquer les Ashantis ou d'implorer le protectorat britannique, il est malheureusement certain qu'il trouvera chez les traitants de la Côte-d'Or les mêmes dispositions favorables que chez ceux de Sierra-Leone ; d'ailleurs, quand il a repris la lutte, Sékou Ba lui avait appris que les armes et les munitions pouvaient venir directement par Kong de Cap Coast. Samory se trouve donc dans un pays plein de ressources et où il lui est facile de s'approvisionner.

C'est dire qu'il ne poursuivra vraisemblablement pas sa marche vers l'Est, surtout à cette époque de l'année. Il n'attaquera pas non plus nos postes de la Côte d'Ivoire, dont la ligne (Ouossou, Toumodi, Konadiokofi), s'arrête à quelque distance de Satama, et qui maintiennent dans cette partie, récemment si troublée, un calme absolu, d'autant plus que sa cavalerie qui est sa principale force traverserait difficilement la grande forêt équatoriale. Samory, comme tous les chefs noirs, doit aspirer à reconquérir son premier royaume d'où nous l'avons chassé. S'il n'avait appris à redouter notre force et s'il ne connaissait la solide position que nous avons prise dans la région Sud du Soudan (Bissandougou, Kankan), c'est vers le Ouassolou qu'il se porterait, et qui sait si, au lieu d'attaquer, ou peut-être de renforcer les Ashantis, comme les dépêches anglaises lui en prêtent l'intention, au lieu d'envahir le Mossi, il ne reviendra pas à l'Ouest attaquer le Kénédougou où il a déjà obtenu quelques succès sur notre protégé Bemba? Samory ne peut rester inactif, car sa puissance est fondée uniquement sur son armée, et c'est par la guerre qu'il peut vivre et la faire vivre.

En tout cas, quelle que soit la politique qui sera suivie à son égard, nous avons au Soudan et à la Côte d'Ivoire une ligne de postes qui protège nos deux colonies. Nous avons dû abandonner le nord de la Côte d'Ivoire ; ce sera une des principales tâches du gouverneur général de l'Afrique occidentale que de rechercher par quels moyens nous pourrons rétablir notre autorité sur ces populations industrieuses que nous nous étions engagés à protéger et qui ont assisté aux efforts impuissants et inachevés de leurs défenseurs.

ETRANGER

ALLEMAGNE

Berlin, 23 septembre

Il paraît que la saisie des bagages du couple arrêté à Cologne aurait mis la police de Berlin sur la trace d'une vaste affaire d'espionnage, s'étendant sur un grand nombre de villes de l'empire et organisée principalement dans le but de recueillir des renseignements sur la fabrication des canons.

Consécutivement à la double arrestation de Cologne, d'autres arrestations de sujets allemands, cette fois, ont été opérées à Magdebourg, Brunswig et Essen, toutes villes où se trouvent d'importantes fonderies.

L'instruction de l'affaire terminée, les inculpés seront transférés de Berlin à Leipzig, où ils passeront devant la cour suprême.

AUTRICHE

Vienne, 23 septembre.

Aujourd'hui a eu lieu l'élection des quarante-six conseillers nommés par les employés, fonctionnaires, instituteurs et professeurs composant le deuxième corps électoral. Environ vingt mille électeurs ont pris part au vote, dont voici les résultats :

Antisémites, 32. — Libéraux 14.

Les trente-deux voix des antisémites, ajoutées aux quarante-six données par le vote unanime du troisième corps, leur assurent dès à présent la majorité absolue dans le conseil, qui se composera de cent trente-huit membres, quand le premier corps aura nommé ses représentants.

La question qui se pose est l'élection du bourgmestre ; le candidat des antisémites, M. Lueger, étant désormais sûr de son élection. M. Lueger ayant à plusieurs reprises attaqué le gouvernement hongrois, de pressantes démarches sont faites de ce côté pour que l'empereur refuse sa sanction à l'élection.

Klausenbourg, 24 septembre.

L'empereur a passé la journée d'hier à Klausenbourg avant de se rendre aux manœuvres de Banffy Hunyad. On a beaucoup remarqué sa réponse aux compliments du métropolite, du clergé grec orthodoxe, Miron Roman.

L'empereur a rappelé le vœu exprimé par lui, il y a huit ans, que toutes les confessions sans distinction de nationalité s'unissent dans la fidélité envers le trône, dans l'amour pour la patrie commune et dans le respect des lois. L'empereur a assuré le métropolite de sa bienveillance.

Répondant à l'allocution du représentant du clergé catholique, Mgr Lœnhard, le souverain lui a dit qu'il recevait ses protestations de fidélité comme un gage que le clergé catholique le soutiendrait avec son patriotisme traditionnel, dans ses efforts pour la défense des intérêts de l'Eglise et de l'Etat.

CONGO BELGE

Bruxelles, le 23 septembre.

Le docteur Michaux, interviewé par l'*Etoile belge* s'est exprimé ainsi :

« Maintenant que le capitaine Lothaire est rappelé et qu'il aura à s'expliquer devant un Conseil d'enquête, on comprendra aisément que je me réserve de m'expliquer pour cette occasion, et qu'alors seulement il conviendra que je me prononce sur les détails du procès Stokes. Mais, en attendant, je tiens à faire quelques rectifications, et, par la suite, je compte, jusqu'au moment où le Conseil d'enquête aura à m'entendre, conserver une réserve absolue.

Il est vrai que j'ai demandé à deux reprises différentes au capitaine Lothaire de surseoir à l'exécution de Stokes, afin de permettre de faire un supplément d'instruction, et de faire juger en dernier ressort le prévenu à Boma.

Je n'ai pas eu à refuser de signer l'ordre d'exécution n'ayant été appelé d'aucune façon à y apposer ma signature.

Je n'ai nullement demandé à quitter la scène de l'exécution ni exprimé, à aucun moment, ce désir au capitaine Lothaire avec lequel je suis resté encore quinze jours après l'exécution, ne le quittant que pour aller soigner un malade.

Quant à l'innocence de Stokes, je n'ai pu la proclamer, n'ayant été qu'interprète dans ce procès et n'ayant pas eu l'occasion de prendre connaissance du dossier.

EGYPTE

Alexandrie, 23 septembre.

Une émeute a éclaté la semaine dernière à Port-Saïd, la police ayant attaqué un janissaire du consulat anglais, lequel avait protesté contre la façon dont la police avait procédé à l'arrestation de matelots anglais.

La police aurait fait traîner ces matelots au poste par la populace.

M. Rodd, agent anglais, demandera satisfaction au gouvernement égyptien.

Alexandrie, 24 septembre.

Par ordre supérieur, le gouverneur de Port-Saïd fera des excuses aux autorités anglaises, à propos des mauvais traitements infligés par la foule à quelques négociants anglais.

ETATS-UNIS

New-York, 23 septembre.

Le jury de Wilmington a rendu un verdict d'acquittement pour vingt et un flibustiers cubains qui lui étaient déférés.

Le verdict a été accueilli par les applaudissements de la foule.

La question posée au jury était de savoir si les flibustiers étaient coupables de complot exécuté dans l'étendue du territoire des Etats-Unis.

EN PROVINCE

Avignon. — M. Pourquery de Boisserin, député de Vaucluse et maire d'Avignon, a demandé au conseil municipal de cette ville un blanc-seing pour poursuivre la désaffectation du palais des Papes à Avignon, qui sert de caserne, et pour procéder à sa restauration.

Dans son exposé, M. Pourquery de Boisserin a indiqué qu'avec l'aide de l'assemblée communale, « au risque d'être traité de réactionnaire et de clérical, il transformerait l'immense vaisseau qui a été le berceau de la papauté française en musée de la chrétienté. »

Il a dit aussi qu'il demanderait l'autorisation de céder l'usufruit de la principale chapelle et de la magnifique salle du Conclave « à la plus grande autorité spirituelle » qui les remettra en état.

Grâce à ces mesures, dont l'exécution nécessitera une dépense de 6 millions, que le maire d'Avignon se propose de trouver sans qu'il en coûte rien au budget communal, la ville deviendra un lieu de pèlerinage européen attirant chaque année des centaines de milliers d'étrangers, ce qui formera une source de richesse pour l'industrie et le commerce locaux.

La ville n'aurait à sa charge que la construction d'une caserne pour loger le régiment qui occupe actuellement le palais des Papes, ce qui nécessiterait une dépense de 400.000 francs.

A l'unanimité, le conseil municipal a accordé au maire le blanc-seing demandé pour la réalisation du projet exposé ci-dessus.

Au cours d'une séance publique qui a eu lieu hier, le conseil municipal a renouvelé, à l'unanimité, son vœu tendant à la démolition de la partie sud des remparts de la ville.

La Ciotat. — A l'ancien marché aux poissons était placée depuis trois cents ans une Vierge en bois qu'on appelait « la Vierge des poissonnières ». Elle avait été achetée par celles-ci et donnée au marché dont elle ornait un des murs. Le 15 août, les poissonnières, au pied de la statue, déposaient des fleurs et brûlaient des cierges.

Il y a quatre mois, un nouveau marché était mis à la disposition des poissonnières. Naturellement, elles y portèrent leur Vierge; mais comme ce marché est à jour et en fer, impossible de placer la statue contre un mur. On la posa après l'avoir repeinte sur une petite tablette, au milieu du marché. Mais un conseiller municipal socialiste, nommé Laurençon, ayant appris que les poissonnières avaient transporté et placé leur Vierge sans autorisation, persuada à la majorité de ses collègues qu'elles avaient commis là un crime abominable. Bref, vendredi, à neuf heures du matin, M. Nadal, commissaire de police, venait enjoindre aux braves marchandes de retirer leur statue. Deux mille femmes de la ville vinrent se joindre aux poissonnières de la halle pour protester contre cet acte d'arbitraire. Le commissaire leur donna 24 heures de répit.

Le délai expirait samedi à neuf heures du matin. Naturellement, les poissonnières ne touchèrent pas à la statue. La nuit, on veilla autour du marché. Il fut convenu que, si quelqu'un franchissait les grilles, on crierait : Au voleur ! et qu'à ce cri tout le monde accourrait.

Mais personne n'a osé enlever à la statue jusqu'à présent.

Le conseil municipal est si honteux de sa décision, qu'aucun membre ne veut plus l'avoir prise. M. Laurençon lui-même, son promoteur, se défend d'avoir eu l'initiative de cette démarche intolérante autant que grotesque.

Nécrologie ecclésiastique

Voici, par diocèse, les noms des ecclésiastiques décédés récemment :

Albi : M. Ginestet, curé de Roquevidal; *Amiens* : M. Cantrel, curé de Saint-Remi à Amiens; *Annecy* : M. Vuagnat, curé de Lullin ; *Besançon* : le R. P. Cuche, de la Compagnie de Jésus, décédé dans la mission du Liban; *Bordeaux* : M. Touchard, ancien curé de Tabanac ; *Cambrai* : le R. P. Durieux Rédemptoriste ; *Le Mans* : M. Coubard, chapelain de l'asile des aliénés; *Paris* : M. Cédoz, aumônier des Dames-Augustines à Neuilly; M. Carruelle, prêtre habitué à Sainte-Elisabeth ; *Périgueux* : M. Eymery, curé de Saint-Antoine d'Auberoche ; *Quimper* : M. Rolland, aumônier de l'hôpital de Lesneven ; le R. P. Barazer de Lannurien, décédé à Cantorbery ; *Rodez* : M. Bouseary, curé de Born d'Aubrac ; *Séez* : M. Jouannet ; curé de Saint-Martin du-Vieux-Belleme ; *Soissons* : M. le chanoine Constance, curé de Vermand.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Jésus en Croix ou la science du Crucifix, en forme de méditations par les PP. Pierre Marie et Jean Nicolas Grou ; nouvelle édition revue par le P. Alphonse Cadres ; Paris, Téqui.

Les ouvrages ascétiques du P. Grou sont trop appréciés pour qu'il y ait lieu de les recommander. *Jésus en Croix* ou la science du Crucifix, en forme de méditations, n'est pas en réalité du P. Grou, mais du P. Pierre Marie, seulement le Père Grou en a donné une réédition revue et corrigée, s'associant ainsi à l'auteur, dont il admirait avec raison l'excellente doctrine. On peut et même on doit donc dire que *Jesus en Croix* est en réalité des PP. Pierre Marie et Jean-Nicolas Grou. Quoi qu'il en soit, un fait reste, c'est que le livre est très bon et que le R. P. Cadrès a été bien inspiré en le rééditant.

A la fin du volume, se trouvent réunis divers exercices de dévotion fort utiles. L'ensemble forme un bon livre qui trouvera certainement accueil auprès des fidèles.

La Table eucharistique et ses convives, par P. Servais, ancien directeur des *Annales de la Réparation*. — 1 vol. Paris, P. Téqui, 29, rue de Tournon.

L'auteur a divisé ainsi ce petit traité : Où sont les convives? Qui les a dispersés? Comment les ramener? Après avoir montré que tous les hommes étaient appelés par le divin Maître au festin eucharistique, il établit que le protestantisme, le jansénisme et le voltairianisme, sont les causes multiples de la désertion de ce banquet ; il étudie ensuite les moyens de rappeler les convives ; ce sont : la prière, l'apostolat du prêtre et des laïques, le bon exemple ; il a surtout confiance dans la prière de l'enfance, et c'est par les enfants qu'il propose de commencer l'apostolat. C'est un bon ouvrage de propagande.

Mois du Rosaire, par le R. P. Moran, dominicain. In-32 (Paris, P. Lethielleux).

Nous avions en France peu d'ouvrages sur la dévotion au Rosaire, qui, sous l'impulsion de Sa Sainteté Léon XIII, prend une grande extension. Le *Mois du Rosaire* du P. Moran et qui, en Espagne, jouit de la plus grande réputation, vient d'être publié en français, conformément aux désirs des membres les plus influents de la famille dominicaine. L'ouvrage comprend une méditation pour chaque jour du mois, avec un exemple des mieux choisis et un bouquet spirituel. Il est donc composé sur le plan de nos *Mois de Marie français*, toujours si goûtés.

L'élévation de la doctrine, l'ordonnance du livre, les hautes approbations qu'il a recueillies, tout lui assure un succès des plus mérités.

Le Rosaire, son excellence, son actualité, sa pratique, par le R. P. Florent Chêne, dominicain.

« Mon but, dit l'auteur, est de démontrer, dans les pages qui vont suivre, que le Rosaire n'est pas une dévotion subtile, accessible seulement aux parfaits, ni une dévotion de fantaisie dont s'éprend une époque ou un pays, mais une dévotion universelle et puissante dont l'histoire est mêlée à celle de toutes les grandes crises religieuses et sociales des sept derniers siècles, une dévotion rationnelle et profonde enracinée dans la plus pure doctrine catholique, une dévotion qui devrait être la pratique de tous les chrétiens, et qui répond merveilleusement aux besoins de notre époque si troublée. » Tout l'opuscule est un heureux développement de cette pensée.

Théâtre de Famille, par A. Gennevraye. — **Un château où l'on s'amuse**, par le même. — Hetzel, 18, rue Jacob.

Il est difficile, après Mme la comtesse de Ségur, d'écrire pour les enfants. Certes les deux volumes que nous signalons ici ne feront oublier ni les *Malheurs de Sophie*, ni les *Mémoires d'un Ane*. Ils ne sont pas cependant dépourvus d'intérêt.

Plusieurs des scènes enfantines et des petites comédies qu'ils renferment sont pleines de verve ; la plupart contiennent une leçon morale agréablement présentée et qui se grave ainsi sans effort dans l'esprit des jeunes lecteurs et acteurs. A. Gennevraye raconte surtout d'une façon heureuse les traits de charité. Ces deux volumes ont été ornés par Geoffroy de dessins vraiment artistiques.

En soi et autour de soi, par Mmes Maryan et Béal. — Paris, Orsoni, éditeur, 67, rue de Grenelle.

Ecrites sans prétention, sans plan cherché, ces pages ont pourtant un lien qui les unit : toutes ont été inspirées par le désir de faire naître quelques bonnes pensées dans l'âme des lecteurs. Ce n'est pas de la haute psychologie, de la morale transcendentale, mais ces conseils si simples, si nous les mettions toujours en pratique, nous rendrions heureux ceux qui nous entourent, et nous serions heureux nous mêmes parce nous serions bons, non seulement au spectacle d'une grande infortune, mais dans les petites circonstances de la vie. On perd trop souvent l'occasion de faire un peu de bien, de consoler un affligé par un mot ému, par une attention délicate. Nous amener à faire fréquemment sur ce point notre examen de conscience, tel a été le but des auteurs, but louable entre tous.

ECHOS DE PARTOUT

La session ordinaire de baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (2e partie, lettres-mathématiques), et de baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (2e partie, lettres-sciences et lettres-mathématiques), s'ouvrira devant la faculté des sciences de Paris, le lundi 21 octobre 1895.

Le registre des inscriptions sera ouvert au secrétariat de la faculté des sciences, à la Sorbonne, du lundi 7 au samedi 12 octobre, de 10 heures à midi.

L'inscription pourra être demandée par lettre affranchie, accompagnée d'une demande et de l'autorisation du père ou de la mère, si elle est veuve et tutrice, ou du tuteur. Les deux signatures doivent être légalisées.

La demande devra faire connaître :

1° L'adresse à laquelle devra être envoyée la lettre de convocation ;

2° L'adresse du père ou du tuteur du candidat.

Les candidats au baccalauréat de l'Enseignement secondaire classique (2e partie : lettres mathématiques), et les candidats au baccalauréat de l'enseignement secondance moderne (2e partie : lettres-sciences et lettres mathématiques), déjà bacheliers lettres-philosophie devront joindre à leur demande leur diplôme et leur acte de naissance.

Les candidats pourvus seulement de la 1re partie, s'ils ont subi cet examen devant une faculté autre que celle de Paris, devront demander au secrétaire de cette faculté le transfert de leur dossier à la faculté des sciences de Paris et indiquer sur leur demande d'inscription si cette prescription a été remplie.

Si la 1re partie a été subie devant la faculté des lettres de Paris, les candidats le mentionneront simplement sur leur demande d'inscription.

Les candidats déclarés admissibles et ajournés après les épreuves orales aux sessions de novembre 1894, d'avril ou de juillet 1895, par

la faculté des sciences de Paris, devront le mentionner, de façon très apparente, en tête de leur demande afin de bénéficier de la décision ministérielle du 24 septembre 1890.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Livret scolaire. — Les candidats appartenant à l'Académie de Paris qui désirent présenter leur livret scolaire devront le remettre au moment de l'appel à la première composition écrite.

Il ne sera accepté aucun livret des candidats n'appartenant pas à l'Académie de Paris.

—o— La session de Licence ès sciences s'ouvrira le vendredi 25 octobre

Les inscriptions pour les examens de la Licence ès-sciences seront reçues au secrétariat de la faculté des sciences à la Sorbonne, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, du lundi 7 au samedi 12 octobre.

Les candidats doivent produire, en s'inscrivant, leur acte de naissance et le diplôme de bachelier. Ils doivent justifier, en outre qu'ils ont pris les 4 inscriptions trimestrielles réglementaires.

Ils pourront demander leur inscription par lettre affranchie accompagnée des pièces réglementaires.

—o— On mande de Copenhague que la fille du prince Valdemar et de la princesse Marie d'Orléans vient d'être baptisée par le prêtre catholique Braun. La jeune princesse a reçu les noms de Marguerite-Françoise-Louise-Marie-Hélène.

—o— Le roi Alexandre de Serbie, venant de Biarritz, est attendu aujourd'hui à Paris, où il passera deux jours. Son retour à Belgrade est fixé à vendredi prochain.

—o— M. Georges Leygues, ministre de l'intérieur, est rentré hier matin à Paris. M. Ribot, président du conseil, est rentré dimanche soir. M. Trarieux, garde des sceaux, arrivera ce matin. Ils assisteront, ainsi que tous les autres ministres, à l'exception de M. Poincaré, au conseil qui se tiendra à l'Elysée, aujourd'hui à deux heures, sous la présidence de M. Félix Faure.

—o— Le ministre de la guerre doit entreprendre prochainement un voyage dans le midi de la France et en Algérie.

Il se rendra d'abord à Marseille, où il visitera les hôpitaux qui reçoivent des convalescents de Madagascar, puis aux îles d'Hyères où un sanatorium spécial a été installé (Porquerolles).

Le général Zurlinden s'embarquera ensuite à Marseille pour Alger, et il visitera l'hôpital du Dey, puis les dépôts de convalescents de Sidi-Ferruch et de Birkadem, situés aux environs d'Alger, et créés spécialement pour les soldats d'Afrique et les convoyeurs kabyles rapatriés de Madagascar.

—o— M. Peters (Victor) filateur à Nomexy (Vosges), est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

—o— Le lieutenant de vaisseau Viaud (Pierre-Loti) est attaché au service général du quatrième arrondissement maritime, à Rochefort.

—o— M. Carpin, officier de paix, est nommé commissaire de police du quartier de la Monnaie, en remplacement de M. Péchard, nommé au quartier Gaillon.

M. Nadeaud, inspecteur principal des gardiens de la paix, est nommé officier de paix de la ville de Paris.

M. Parnet, secrétaire au commissariat de police du quartier des Invalides, est nommé inspecteur principal des gardiens de la paix.

—o— Cinq secrétaires, MM. Dupont, Ducrocq, Coston, Garnier et Majance de Camiron, changent de quartier avec avancement.

GUERRE ET MARINE

Le renvoi de la classe. Sous ce titre, on lit dans la *Petite République* :

Il a été décidé que les militaires de la classe de 1891 qui n'auront pas satisfait dans le cours de leur service aux conditions de conduite et d'instruction militaire ne seraient pas renvoyés dans leurs foyers avec les autres hommes de ladite classe.

Mais ceux dont le maintien serait uniquement motivé par un défaut d'instruction résultant soit de jours prolongés aux hôpitaux ou en congé de convalescence, soit d'arrivée tardive au régiment pour cause de maladie, seront signalés aux commandants de corps d'armée, qui pourront réduire la durée du maintien à un temps strictement égal à celui des absences.

Cette disposition s'appliquera aux hommes du contingent algérien.

Le ministre de la marine a adressé la circulaire suivante à MM. les vice-amiraux commandant en chef, préfets maritimes, général commandant en chef le corps expéditionnaire de Madagascar, général commandant en chef les troupes en Indo-Chine, commandant militaire, commandants supérieurs et commandants des troupes aux colonies :

Paris, 18 septembre 1895.

Messieurs, j'ai été consulté sur diverses questions que soulève l'interprétation des actes qui régissent les rengagements dans les troupes de la marine. J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après la solution que comporte chacune de ces questions :

1re question. — Un sous-officier, qui, faute de place de sous-officier rengagé avec prime (loi du 18 mars 1889), contracte un rengagement dans les conditions du décret du 4 août 1894, a-t-il droit à la première mise d'entretien accordée par la loi du 6 janvier 1892 aux sous-officiers rengagés sans prime ?

Non, car il convient de remarquer que les dispositions de l'article 7 de la loi du 18 mars 1889, modifiée le 6 janvier 1892, ne sont applicables que dans les limites fixées par l'article 3 de ladite loi, c'est-à-dire aux sous-officiers admis au rengagement en sus du chiffre fixé par le ministre et jusqu'à concurrence des deux tiers de l'effectif normal.

Ces prescriptions se trouvent donc sans objet dans les troupes de la marine où l'effectif réglementaire des sous-officiers rengagés avec prime dans les conditions de la loi du 18 mars 1889 est fixé aux deux tiers pour chaque corps.

Par suite, le sous-officier dont il s'agit n'est pas fondé à réclamer l'application des dispositions de l'article 7 de la loi du 6 janvier 1892, et doit être traité, au point de vue des allocations, conformément à l'article 23 du décret du 4 août 1891 qui régit son acte de rengagement.

2e question. — Un sous-officier rengagé avec prime dans les conditions de la loi du 18 mars 1889 qui est remis, sur sa demande, caporal, brigadier ou simple soldat, rétrogradé ou cassé, et qui est nommé ultérieurement sous-officier, sans prime, dans les conditions du décret du 4 août 1894, mais au moins avant l'expiration de son rengagement, a-t-il droit, en quittant le corps, à une part de la prime de rengagement proportionnelle au temps de service accompli depuis la dernière nomination ?

Non, car ce sous-officier avait acquis son grade dans les conditions prévues par le décret du 4 août 1894, ne peut obtenir les avantages accordés par la loi du 18 mars 1889 que dans le cas où une place de sous-officier rengagé avec prime lui serait attribuée, conformément à l'article 23 du décret du 4 août 1894 précité.

3e question. — Dans quelles conditions la première mise d'entretien doit-elle être payée à un sous-officier rengagé pour cinq ans (pour la première fois dans les troupes de la marine) sous le régime du décret du 4 août 1894, qui obtient au cours de son engagement une place de sous-officier avec prime ?

Ce sous-officier a droit à une part de la première mise d'entretien (1.000 fr.), proportionnelle au temps de service lui restant à faire.

Toutefois, comme il a touché en contractant son rengagement une prime de 600 fr. qui lui est acquise, la part proportionnelle se calcule sur 1.000 fr. moins 600 fr., soit sur 400 fr.

S'il avait acquis une place de sous-officier avec prime avant que son rengagement commençât à courir, il aurait donc droit à une première mise de 400 fr. (Circulaire du 20 août 1894, alinéas 8, 9 et 10).

Tribunaux

ENFANTS MARTYRISÉS

Les époux Reboullet comparaissaient hier devant la onzième chambre correctionnelle, pour y répondre des mauvais traitements infligés à leurs deux enfants, Fernand et Pierre, âgés, le premier de sept ans et le second de cinq ans. Ces pauvres petits recevaient plus de coups que de soins et de nourriture. L'aîné dut être transporté à l'hôpital Trousseau où il succomba à une méningite. Un jour, sa mère lui avait arraché une oreille.

Le cadet n'était pas épargné, et plusieurs fois l'on vit sa mère le frapper à tour de bras, lui mettant une main sur la bouche pour l'empêcher de crier.

Naturellement, les époux Reboullet protestent et déclarent qu'ils n'ont jamais cessé d'être d'excellents parents ; mais le tribunal ne se laisse pas convaincre et condamne la femme à treize mois de prison, et le mari, à huit mois de la même peine.

L'AFFAIRE DES TROIS NOTAIRES

Le jury d'Indre-et-Loire a rendu hier son verdict dans l'affaire dite « des trois notaires ». Les accusés, Fleuriau, Charon et Raffaitin, s'étaient succédé à l'étude de Bourgueil. Ils étaient inculpés d'avoir commis, de 1875 à 1894, toute une série de faux et d'abus de confiance et d'avoir ainsi escroqué dans le canton de très fortes sommes.

Après les plaidoiries de Mes Jullien, Danet et Labrousse, Fleuriau a été condamné à quatre ans de prison, Charon à trois ans de la même peine, et Raffaitin à cinq ans de réclusion.

UN FOU TUÉ PAR SES GARDIENS

Aujourd'hui comparaissent devant la cour d'assises de l'Oise, les deux gardiens de la maison d'aliénés de Clermont, Bleuse et Forestier, poursuivis pour avoir commis un meurtre sur un aliéné, Jean Maître, originaire de Royaucourt. Voici les faits :

Le 29 mai dernier, vers huit heures du soir, le gardien Bleuse, chef de surveillance de la 4e section affecté aux demi-agités, jugea nécessaire de mettre la camisole de force à Jean Maître, qui refusait de prendre une potion calmante. Comme le malade se préparait à résister, le gardien alla chercher des auxiliaires à la section voisine.

Pendant ce temps, le gardien Forestier, aidé de son collègue Bennaille, entreprit de camisoler le malade qui lui lança deux coups de poing. Bleuse, survenant alors, se précipita sur Maître, le jeta à terre et, aidé de Forestier, le frappa avec violence à coups de poing et à coups de pied.

Plusieurs malades, attirés par les cris du malheureux, assistèrent à une partie de la scène.

Transporté à l'infirmerie, Maître succombait le lendemain à une pneumonie traumatique double, conséquence directe des graves violences exercées sur lui. L'autopsie révéla qu'il avait eu le sternum brisé en deux endroits et neuf côtes fracturées.

L'instruction, ouverte aussitôt, établit avec l'aveu même de Bleuse, que nul autre que lui et Forestier n'avait frappé Maître. Celui-ci n'était pas un aliéné habituellement dangereux; l'amélioration constatée dans son état l'avait même fait attacher au service du médecin de l'asile.

NOUVELLES DIVERSES

Etat général de l'atmosphère. — Mardi 24 septembre 1895. — Les fortes pressions diminuent lentement, mais l'aire supérieure à 765 m/m s'étend encore à presque tout le continent. La tempête qui sévissait hier dans l'extrême Nord s'éloigne vers la mer Blanche (746 m/m) ; le calme va revenir sur les côtes scandinaves où le baromètre est en hausse. Les courants d'entre E. et S. dominent sur l'Europe occidentale; Quelques pluies sont signalées en Norvège et en Russie; — En France, on a recueilli seulement 6 m/m d'eau au Pic-du-Midi ; des éclairs ont été aperçus hier soir à Bordeaux et à Biarritz.

La température s'élève encore ; elle était ce matin de 7 à Arkangel, 15 à Paris, 18 à Valentia, 28 à Alger. — On notait : 16 au Puy-de-Dôme, 11 au Ventoux, 4 au Pic-du-Midi.

En France, le temps devient très chaud la sécheresse va continuer. — A Paris, hier et ce matin, très beau. Moyenne d'hier, 23 septembre : 19·5, supérieure de 5·3 à la normale. Depuis hier midi, température max. : 30.6 min. de ce matin, 13·2. Baromètre à 7 heures du matin 768 m/m 6. — A la tour Eiffel, max : 26·3 ; min. 21·1.

Situation particulière aux ports. — Manche : mer très belle à Dunkerque, Calais, Boulogne, Le Havre, calme à Cherbourg.

Océan : mer très belle à Brest, Lorient.

Méditerranée : mer peu agitée à Marseille Sicié, calme à Nice.

Corse : mer très belle aux Sanguinaires.

Tombé des fortifications. — Un individu était monté hier matin sur le talus des fortifications, en face du numéro 117 du boulevard Gouvion-Saint-Cyr, lorsque par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et alla s'abattre dans le fossé. Relevé par les gardiens de la paix, le malheureux fut transporté à l'hôpital Beaujon, où il rendait bientôt le dernier soupir.

L'enquête ouverte par M. Chapel, commissaire de police du quartier des Ternes, a établi que le défunt, âgé d'environ quarante trois ans, se nommait Dadur, employé à la Compagnie du chemin de fer du Nord, et qu'il demeurait 14, rue d'Allemagne.

Un chien enragé. — Le gardien de la paix Soula, du deuxième arrondissement, se trouvant hier matin de service dans la rue Montorgueil, était averti qu'un chien griffon paraissant atteint de la rage circulait dans la rue des Petits Carreaux et se jetait sur tous les chiens qu'il rencontrait.

Soula se mit à la recherche de l'animal, et le rencontra près de la rue d'Aboukir, au moment où il venait de mordre un chien de chasse. L'agent tira son sabre-baïonnette et voulut frapper la bête, qui prit aussitôt sa course dans la direction de la rue Montmartre.

La chasse se poursuivit jusque dans la rue Hérold, où le courageux agent parvint à acculer le chien contre la porte cochère du numéro 17, et à l'abattre à coups de sabre. M. Bureau, commissaire de police du quartier, a vivement félicité le gardien de la paix. Il fait rechercher les animaux qui ont été mordus.

Assassiné par ses complices. — Ce matin, à six heures, le corps d'un nommé Perez Domingo, âgé de vingt ans, qu'on croit né à Buenos-Ayres, a été trouvé à Montplaisir, près de Lyon, dans un un terrain vague. Le corps portait douze coups de couteau dans le dos.

On croit que la victime est un voleur que ses compagnons auraient assassiné au moment de partager les produits d'un larcin.

Le tamponnement de la gare de l'Est. — Un nouvel accident de chemin de fer, peu grave d'ailleurs, s'est produit hier à la gare de l'Est.

A midi dix, la machine 547 se dirigeait vers le dépôt de la Villette, lorsque, sous le pont Lafayette, elle heurta le train de voyageurs 432 qui entrait en gare.

Une panique s'empara des voyageurs qui sautèrent sur la voie, tandis que les agents de la Compagnie secouraient les blessés au nombre de quatre : deux voyageurs, le chauffeur et le mécanicien de la machine 547.

Ils n'ont que des contusions sans gravité. Les dégâts matériels sont peu importants.

Vol de voiture. — Hier après-midi, une tapissière conduite par deux hommes descendait à fond de train le boulevard de la Villette. A la hauteur du numéro 140, elle renversa un fiacre qui venait en sens inverse et dans lequel étaient quatre voyageurs. Des agents intervinrent ; ils voulurent dresser procès-verbal et s'aperçurent alors que la tapissière ne portait pas de plaque

Les agents conduisirent tout le monde chez M. Allard, commissaire de police du quartier de l'hôpital Saint-Louis. Les quatre personnes qui se trouvaient dans la voiture n'avaient heureusement que des contusions sans gravité ; le cocher qui était tombé de son siège avait été plus sérieusement atteint ; des soins immédiats lui furent donnés au commissariat.

Quand aux deux individus auteurs de l'accident, ils furent interrogés séparément sur la provenance de la voiture qu'ils conduisaient. M. Allard leur ayant démontré qu'ils avaient fait des déclarations absolument dissemblables, ils finirent par avouer qu'ils avaient volé la tapissière, mais refusèrent obstinément de dire où et à qui. Ce sont les nommés Jules Bondemasson, âgé de quarante-sept ans, et Emile Ellinger, âgé de vingt-trois ans, tous deux sans profession et sans domicile. M. Allard les a envoyés au dépôt.

Concierges infidèles. — Les époux K..., concierges dans un important immeuble du faubourg Montmartre, avaient trouvé ingénieux pour augmenter leurs revenus, de s'approprier nombre d'objets qui leur étaient confiés par des locataires.

Un de ceux-ci, M. X..., poursuivi pour faillite frauduleuse, avait abandonné son domicile depuis près d'un mois, sans donner aucune nouvelle.

Les concierges pénétrèrent dans l'appartement de M. X..., et se croyant sûrs de l'impunité firent main basse sur les lampes, nécessaires de voyage, vases, bibelots divers et les mirent en loterie.

M. Bénézech, commissaire de police, ayant été averti, fit une enquête et saisit les objets mis en loterie. K.,. est gardé à la disposition de la justice.

Accident mortel à bord d'un cuirassé. — Un accident mortel s'est produit hier à Toulon, à bord du *Magenta*.

Le matelot Allain Kélidou, en voulant courir pour répondre à l'appel, se précipita d'une passerelle dans le faux pont et trouva la mort dans cette chute de 12 mètres environ. Son corps a été relevé dans un état horrible.

Mauvaise plaisanterie. — Il y a quelques années, un brave rentier du quartier de l'Hôtel-de-Ville voyait arriver successivement chez lui un repas pantagruélique et quatre voitures commandées pour sa noce, six bains complets, quatre vélocipèdes, huit pianos, onze fiacres, dix machines à coudres et un cercueil pour l'ensevelir. Le tout avait été envoyé par un fumiste qui ne fut jamais découvert.

On fait actuellement une farce du même genre à une dame de la rue de Calais. Chaque matin, une foule de fournisseurs envahit le domicile de Mme X... L'un vient effectuer une livraison de plusieurs pièces de vins ; l'autre monte des bains sulfureux pour toute la famille, c'est ensuite un boucher apportant un panier de viande capable de nourrir une compagnie, un boulanger chargé de plusieurs kilogrammes de pain, un garçon pharmacien s'obstinant à vouloir délivrer des médicaments.

Ce qui est le plus fort, c'est que tous ces gens là se présentent avec un bon de commande signé du nom de Mme X... De sorte qu'ils insistent, se fâchent et que c'est un tohu-bohu continuel dans la maison.

Plainte a été portée. Le commissaire de police va s'occuper de rechercher les auteurs de cette monumentale et persistante mystification.

DERNIÈRE HEURE

A l'Elysée

Le président de la République a reçu ce matin M. Ribot, président du conseil des ministres; le général de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'armée et l'amiral Regnault de Prémesnil.

M. Félix Fauré partira ce soir à dix heures pour Fontainebleau.

Le câble de New-York à Haïti

New-York, 24 septembre.

Un paquebot de la Compagnie du câble commercial a immergé hier la première section du câble sous-marin qui doit réunir les Etats-Unis à Haïti.

Cette ligne sera en relation avec le réseau de la Compagnie française des câbles télégraphiques.

Jardin d'acclimatation

Concert du jeudi 26 septembre 1895, à 3 heures, en plein air, au kiosque de la musique, ou, en cas de pluie, dans le Palais d'hiver.

Chef d'orchestre : M. Louis Pister

PREMIÈRE PARTIE

1.	Les Gladiateurs, marche	Senée
2.	Le Père Gaillard, ouv.	Reber
3.	Bolero	Favarger
4.	Polka des masques	Strauss
5.	Le Pré aux Clercs, fantaisie	Hérold

DEUXIÈME PARTIE

6.	La Sirène, ouverture	Auber
7.	La valse espagnole	Roche
8.	La chasse au papillon	Gillet
9.	Violette bleue, mazurka	Gung'l
10.	Les vitriers, marche	Pillevestre

L'administrateur-Gérant : S. DESQUERS.

Paris.—Imprimerie de l'*Univers* S. DESQUERS 15, rue de Verneuil

BOURSE

Du 24 SEPTEMBRE

Désignation des valeurs	Prem. cours	Dernier cours	Clôture précéd.
Fonds d'Etat français			
3 0/0	100 40	100 35	100 35
3 0/0 amortissable en 75 ans	101 ..	101 ..	101 ..
3 1/2 0/0 1883	106 75	106 65	107 ..
Emprunts de Villes			
Ville de Paris — Oblig. 1855-60 3 0/0 remb. à 500 fr.	640 ..	640 ..	640 ..
— 1865 4 0/0 — 500 fr.	562 50	563 50	563 ..
— 1869 3 0/0 — 400 fr.	431 50	431 50	434 ..
— 1871 3 0/0 — 400 fr.	416 ..	416 ..	417 50
— quarts 3 0/0 — 100 fr.	107 50	107 50	108 ..
— 1875 4 0/0 — 500 fr.	573 ..	574 ..	575 ..
— 1876 4 0/0 — 500 fr.	575 ..	575 ..	575 ..
— 1886 3 0/0 — 400 fr.	413 50	412 50	414 ..
— quarts 3 0/0 — 100 fr.	103 ..	103 ..	103 50
— nouvelles 152 fr. payés	382 50	382 ..	382 75
— d° quarts 38 fr. payés	96 75	96 75	96 75
Obligations tunisiennes 3 1/2 1889	500 50	500 50	500 50
Obligations Ville de Marseille 3 0/0 1877	409 75	409 75	412 25
Valeurs françaises			
La Foncière 125 fr. payés	...	...	595 ..
Banque de France	3580 ..	3600 ..	3595 ..
Banque de Paris et Pays Bas, 500 fr. t. p.	920 ..	925 ..	920 ..
Comptoir national d'escompte, 500 fr. t. p.	655 ..	670 ..	661 ..
Crédit foncier de France	850 ..	840 ..	859 ..
— Fonc. 1877 3 0/0 remb. à 400 fr. t. p.	401 ..	402 50	402 50
— Com. 1879 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	500 ..	502 ..	500 ..
— Foncier 1879 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	501 ..	501 ..	501 ..
— Com. 1880 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	499 ..	499 ..	497 ..
— Foncier 1883 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	462 ..	462 ..	462 ..
— Foncier 1885 3 0/0 remb. à 500 fr. t. p.	501 ..	501 ..	501 ..
— Comm. 1891 3 0/0 remb. à 400 fr. t. p.	403 ..	403 ..	403 ..
— — 3 0/0 remb. à 40 fr. payés	...	...	...
Crédit industriel et commercial, 125 p.	...	...	574
Crédit Lyonnais, act. 500 fr. 250 p.	840 ..	838 ..	840 ..
Crédit Mobilier, 500 fr. t. p.	72 50	72 ..	71 ..
Société générale	545 50	547 ..	548 ..
Bône-Guelma, action 500 fr. t. p.	732 50	732 50	739 ..
Est-Algérien, action 500 t. p.	630 ..	630 ..	...
Est, action 500 fr. t. p.	961 ..	961 ..	960 ..
Lyon à la Méditerranée (Paris à) 500 t. p.	1480 ..	1480 ..	1480 ..
Midi, 500 t. p.	1275 ..	1270 ..	1275 ..
Nord, 500 (remb. à 400) lib	1790 ..	1790 ..	1790 ..
Orléans, 500 t. p.	1580 ..	1580 ..	1580 ..
Ouest 500 t. p.	1100 ..	1100 ..	1107 ..
Docks de Marseille, act. 500 fr.	495 ..	495 ..	495 ..
Entrepôts et Magasins généraux de Paris	575 ..	575 ..	575 ..
Compagnie Parisienne du gaz, act. 500 t. p.	1140 ..	1140 ..	1140 ..
Compagnie transatlantique, action 500 t. p.	345 ..	345 ..	345 ..
Messageries maritimes, action 500 t. p.	670 ..	667 50	675 ..
Omnibus de Paris, action 500 fr. t. p.	1063 ..	1065 ..	1070 ..
Voitures à Paris, action 500 fr t. p.	550 ..	555 ..	552 ..
Canal interocéanique de Panama (en liquidation)	8 25	8 25	8 25

Désignation des valeurs	Prem. cours	Dernier cours	Clôture précéd.
Canal maritime de Suez à 500 tout payé	3250 ..	3260 ..	3260 ..
— Délégation, remb. à 500 fr. t. p.	...	...	...
— Paris de fondateurs	1315 ..	1315 ..	1315 ..
— Société civile	2220 ..	2230 ..	2210 ..
Dynamite, action 500 fr. tout payé	657 50	653 ..	656 ..
Télégraphe Paris-New-York, 500 fr. t. p.	...	...	71 25
Téléphones, act. 500 fr. tout payé	...	...	272 50
Fonds d'États Etrangers			
Argentine (Rép.), 5 0/0 1886	372 50	372 50	371 ..
Autriche 4 0/0 or ch. fixe 2 fr. 50	103 55	103 50	103 45
Brésil 1889. ch. fixe 25 fr. 20	77 85	77 ..	77 85
Egypte, Unifiée nouv. 7 0/0	105 85	105 85	105 90
— Privilégiée convertie	...	...	103 10
— Domaniales 5 0/0	106 50	106 50	107 ..
Espagne, 4 0/0 extérieure	69 ..	69 ..	...
Grèce, 4 0/0	169 ..	163 ..	167 ..
Hongrie, 4 0/0 or. ch. fixe 2 fr. 50	102 60	102 60	102 50
Italie, 5 0/0	90 ..	90 ..	89 90
Portugais, 3 0/0	...	...	27 15
Russie, 1867 et 1869, 4 0/0	102 55	102 55	102 75
— 1878, 5 0/0	...	...	...
— 1880, 5 0/0	101 75	101 70	101 75
— 1883, 6 0/0 or. ch. f. 4 fr.	...	...	...
— 1884, 4 0/0 or	...	...	102 50
— Consolidé 4 0/0 1re et 2e série	101 80	102 ..	101 55
— 3 0/0 or 1891, tout payé	91 75	91 70	91 85
Dette convertie ottomane (série D)	25 70	25 70	25 65
Ottomanes priorité 4 0/0	492 ..	490 ..	494 ..
Douane, oblig. priv. 5 0/0	509 ..	500 ..	510 ..
Valeurs Etrangères			
Banque I. R. des Pays autrichiens	...	...	...
Banque ottomane	760 ..	762 ..	765 ..
Crédit mobilier espagnol	67 50	67 50	67 ..
Chemins Autrichiens, 500 fr. tout payé	815 ..	815 ..	...
Lombards, 580 fr. tout payé	215 ..	215 ..	...
Méridionaux Italiens, 500 fr. tout payé	...	...	...
Nord de l'Espagne, 500 fr. tout payé	104 ..	104 ..	104 ..
Portugais, act. 500 f. tout payé	70 ..	63 ..	65 ..
Saragosse (Madrid à) fr 500 tout payé	142 ..	143 ..	143 ..
Emprunts de Villes			
Amiens, 4 0/0, remb. à 100 fr	119 ..	119 ..	120 ..
Bordeaux, 3 0/0, remb. à 100 fr	116 ..	116 ..	117 ..
— 4 0/0, 1881, remb. à 500 fr.	515 50	515 50	515 ..
— 3 1/2, 1891, remb. à 500 fr.	...	...	...
Lille, 1860, 3 0/0 remb. à 100 fr.	116 50	116 50	115 50
— 1863, 3 0/0 remb. à 100 fr	...	...	...
— 1890, 3 1/2 remb. à 500 fr. tout payé	...	...	...
Lyon, 1880, 3 0/0, remb. à 107 fr.	103 ..	103 ..	103 ..
Roubaix-Tourcoing, 24 50 fr. en 55 ans	...	...	...

Désignation des valeurs	Dernier cours	Clôture précéd.
Valeurs françaises — ACTIONS		
Banque de l'Algérie, 500 fr. t. p.	780 ..	775 ..
Eaux (Comp. générale des) act. 500 fr. t. p.	...	1930 ..
Gaz de Bordeaux, act. 500 fr. t. p.	...	...
Bateaux parisiens, 500 fr. t. p.	675 ..	675 ..
Etablissement Duval, act. 500 fr. t. p.	2780 ..	2800 ..
Petit Journal, act. 500 fr.	1415 ..	1415 ..
Tour Eiffel	...	310 ..
Valeurs françaises — OBLIGATIONS		
Argentin (Chemin de fer) 5 0/0 500 fr. t. p.	175 ..	177 50
Bône-Guelma et prolong. 3 0/0	467 ..	468 50
Brésiliens, 4 1/2 remb. act. 500 payé	430 ..	430 ..
Est-Algérien, 3 0/0 remb. à 500 fr.	448 ..	449 ..
Est, 5 0/0 remb. à 650 fr.	661 ..	664 ..
— 3 0/0 remb. à 500 (int. gar. par l'Etat)	468 ..	469 ..
— nouv — —	466 ..	465 25
Lyon, 5 0/0, remb. à 1250 fr.	1285 ..	...
— 1855, 3 0/0 remb. à 388 fr.	471 ..	...
Méditer., 3 0/0 remb. à 500 fr. (int. g. p. l'Etat)	468 ..	469 ..
P.-L.-M., 3 0/0 (fusion), remb. à 500 fr.	468 50	470 ..
— 1866, 3 0/0, remb. à 500 fr.	472 ..	473 25
Médoc, 3 0/0, remb. à 500 fr.	430 ..	[illegible] 50
Midi, 3 0/0, remb. à 500 fr.	463 ..	465 ..
— — nouv. —	474 ..	476 ..
Nord 3 0/0, remb. à 500 fr.	476 ..	478 75
— — nouvelles, avril-octobre	480 ..	486 ..
Nord-Est français, 3 0/0, remb. à 500 fr.	...	475 ..
Orléans, 3 0/0, remb. à 500 fr.	469 ..	470 ..
— 1884 — —	473 ..	475 ..
Ouest, 3 0/0, remb. à 500 fr. (int. garanti)	468 ..	470 ..
— nouvelles, remb. à 500 fr.	475 ..	476 ..
Eaux (Compagnie générale) 3 0/0, remb. à 500	473 ..	474 75
Compagnie parisienne du gaz, 5 0/0, remb. à 500	522 ..	521 ..
Messageries maritimes 4 0/0, remb. à 500 fr.	518 ..	514 50
Omnibus, 4 0/0 1881, remb. à 500 fr.	313 ..	312 ..
Compagnie transatlantique 3 0/0, remb. à 500	348 ..	346 ..
Panama 5 0/0	27 50	26 75
— 3 0/0	18 75	18 75
Panama 4 0/0	21 ..	20 20
— 6 0/0 1re série (titre définitif)	31 25	31 ..
— 6 0/0, 2e série (définitif)	30 50	30 50
Panama lots, juin 1888 tout payé	140 50	142 ..
— 210 fr. payé	288 ..	288 ..

Désignation des valeurs	Dernier cours	Clôture précéd.
Bons à lots, 1889	141 ..	141 ..
Suez, 5 0/0, remb. à 500 fr	669 75	669 ..
Suez, 3 0/0 1880, remb. à 500 fr.	485 ..	486 25
Suez, 3 0/0, 2e série	483 ..	488 ..
— Bons de coup. arr. 5 0/0, remb. à 35 fr.	97 25	97 25
Emprunts Etrangers		
Oblig. Domaniales Autrichiennes, 1886	329 ..	332 ..
Emprunt Romain, 5 0/0 1857	...	101 40
Emprunt Pontifical, 1860-1864, 5 0/0	...	...
— — 1866, 5 0/0	96 ..	...
Emprunt Suédois, 4 0/0 1890. B. 500	626 ..	...
Valeurs Etrangères — ACTIONS		
Banque de Tunisie, 250 payé	...	...
Crédit Foncier de Hongrie	...	...
Télégraphe du Nord action 250 fr. tout payé	363 ..	366 ..
Wagons Lits (Cie int. des) act. 500 fr. t. p.	500 ..	500 ..
OBLIGATIONS		
Oblig. Andalous, 3 0/0 tout payé	457 ..	459 ..
Oblig. Autrich. 3 0/0, ancien réseau	468 ..	469 ..
(Remboursable à 500 fr.) — Ancien réseau, 2e hyp	461 ..	461 ..
— Ancien réseau, 4e hyp	452 ..	453 ..
— Lombardes 3 0/0	359 ..	360 ..
— — — série X	363 ..	362 50
— Nord Espagne 3 0/0, 1re s. (1re hyp.)	237 ..	238 ..
— — — 2e s. (2e hyp.)	221 ..	222 ..
— — — 3e s. (3e hyp.)	...	...
— — — 4e s. (4e hyp.)	...	...
— — — 5e s. (5e hyp.)	...	220 ..
— Barcelone priorité	...	250 ..
— A. Galice Léon 3 0/0 1re hyp.	237 ..	...
— Portugais, 3 0/0	439 ..	440 50
— Saragosse, 3 0/0	[illegible]	295 ..
— — (3e hyp.)	287 ..	283 ..
— Cordoue à Séville 3 0/0	...	...
Crédit Mobilier Espagnol obl. 250 fr. r. à 200	275 ..	275 ..
Oblig. Compagnie Madril. du gaz 3 0/0	395 ..	397 ..
Wagons-Lits, 4 0/0 (1re série)	...	502 50
Bahia (provenance de) 5 0/0	463 ..	466 ..
Canada 4 0/0 garanti	...	...
Congo (Etats du), lots 1888	90 ..	91 ..
Corrientes, 6 0/0 1888	...	160 ..
Mendoza, 6 0/0 1888	185 ..	...

BULLETIN FINANCIER

Du 24 SEPTEMBRE

Les rentes françaises fléchissent, elles se rapprochent du pair ; avant peu elles y seront ramenées et repasseront cette limite qu'elles ont si longtemps dépassée.

Nous avons donné la raison de ce mouvement rétrograde. La caisse des dépôts dont les disponibilités ont reçu un autre emploi légal n'achète plus de Trois ni de Trois et demi ; elle en vend.

D'autre part, il est question d'un grand emprunt pour la fin de l'année.

Equilibrer réellement le budget semble à peu près impossible et même en supposant qu'on y parvînt, il faudrait encore regarder à l'inconvénient d'une dette flottante de 1.400 millions ; le plus simple est de la consolider. Une émission d'un milliard et demi en donnerait le moyen et laisserait même un léger boni ; c'est donc à un emprunt que l'on pense.

Quand se fera-t-il ? Dans les derniers mois de 1895 avant ou pendant la discussion du budget. La Bourse tient compte de cette éventualité et n'achète plus.

A cette probabilité il convient de rattacher la hausse récente de la Banque de France.

Les places étrangères sont fermes, mais, comme la nôtre, inactives, aussi les cours d'aujourd'hui sont-ils presqu'exactement semblables aux derniers d'hier. Le Trois Ancien qui dans la précédente séance avait perdu 40 centimes ne les regagne pas. Il se traite ce matin aux environs de 100 40 très ébranlé et très indécis.

Il est à peine question des fonds étrangers et des autres valeurs négociées au parquet, tout ce qu'elles peuvent faire est de se maintenir aux cours qu'elles sont parvenues.

Si l'activité du marché officiel est presque nulle, celle du marché en banque, et spécialement du marché des mines d'or, est très grande. Il s'y produit des réalisations considérables. La liquidation de Londres est proche ; on craint qu'il n'y ait surcharge et que les reports ne soient inabordables ; les acheteurs s'allègent donc. Nous faisons comme le stock exchange et vendons en même temps que lui,